



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 7 OCTOBRE 2022

PROCES-VERBAL

Etaient présents : Mmes ALBERICI, ARINI, MM. ASSO, BECK, Mme BENASSAYAG, M. BERNARD, Mmes BINEAU, BORCHIO FONTIMP, MM. CARLIN, CARRETERO, CHAIX, CHIKLI, CIOTTI, CLARES, CONSTANT, DERMIT, Mmes D'INTORNI, DUQUESNE, FERRAND, FRISON-ROCHE, FRONTONI, MM. GENTE, GINESY, Mmes GUIT NICOL, KHALDI-BOUOUGHROUM, MM. KONOPNICKI, LAFITTE, Mme LELLOUCHE, MM. LOMBARDO, LUCIANO, Mme MARTIN, M. MARTIN (pouvoir à Mme MOREAU à partir du rapport n°6), Mmes MIGLIORE, MONIER, MOREAU, NASICA, M. OLHARAN, Mme OLIVIER, M. PANCIATICI, Mme PAPY, M. ROSSI, Mme SATTONNET, M. SEGURA, Mme SERGI, M. SOUSSI (pouvoir à M. CONSTANT à partir du rapport n°8), Mme THOMEL, MM. VEROLA et VIAUD.

Etaient excusés : M. CESARI (pouvoir à M. GINESY), Mme GOURDON (pouvoir à M. PANCIATICI), M. LISNARD (pouvoir à Mme MARTIN), Mmes OUAKNINE (pouvoir à Mme MONIER), PAGANIN et RAMOS-MAZZUCCO (pouvoir à M. SEGURA).

L'an deux mille vingt-deux le 7 octobre, le Conseil départemental s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 heures 15 sous la présidence de M. Charles Ange GINESY, Président du Conseil départemental.

M. Le Président. - Mes chers collègues, je vous invite à prendre place.

Conformément à l'article 17 de notre règlement intérieur, je vous propose de désigner M. PANCIATICI, benjamin de cette assemblée, en tant que secrétaire de séance, et je lui demande de bien vouloir procéder à l'appel des membres de notre assemblée.

M. PANCIATICI procède à l'appel des membres du Conseil départemental.

M. Le Président. - Je vous remercie. Le quorum est atteint.

Mes chers collègues, je vous remercie pour votre présence. Nous ne nous étions pas réunis depuis le printemps dernier, et je me réjouis qu'un certain nombre d'entre nous aient été élus aux élections législatives, à commencer par le Président de la commission des Finances, Eric CIOTTI, que je félicite pour sa très belle élection. Alexandra MARTIN a également été élue sur Cannes, bravo à elle, ainsi que Christelle D'INTORNI, qui a aussi été brillamment élue dans cette circonscription pour laquelle j'ai une affection particulière puisque j'y ai tenu un rôle important un certain temps. Je salue enfin Philippe PRADAL, qui fut membre de notre assemblée et qui est remplacé aujourd'hui par David CLARES.

Nous avons la chance d'avoir avec cette collectivité des conseillers départementaux et conseillères départementales qui soient parlementaires. C'est une chance puisque j'ai toujours vécu avec douleur le cumul des mandats qui positionnait à l'Assemblée nationale des députés hors sol. Aujourd'hui, ils ont un ancrage fort avec ce rôle de conseiller départemental. Je salue aussi Alexandra BORCHIO FONTIMP, Sénatrice, qui a été élue il y a déjà quelques temps. Cela fait partie de la richesse de notre collectivité que de posséder des parlementaires et cela donne de la force à nos travaux ainsi qu'une voix au niveau national et parisien.

Mes chers collègues, les mois qui se sont écoulés nous ont confrontés à la fragilité du monde. Je ne reviendrai pas sur ce que nous avons connu avec la crise sanitaire et avec la tempête Alex, mais nous avons aussi vu la tragédie de la guerre en Europe, l'explosion des prix des matières premières, l'impact immédiat et inexorable sur le pouvoir d'achat des familles. S'ajoutent aux conséquences de la guerre, les changements climatiques qui vont crescendo et qui traduisent l'urgence de rompre avec des comportements du siècle écoulé, comme en témoigne la sécheresse record de nos lacs et cours d'eau. Nous évoquions en aparté la difficulté du lac du Broc et celle de nos agriculteurs en souffrance. Nous avons eu plus de cent nuits tropicales enregistrées sur Nice. Une sécheresse à n'en plus finir et une chaleur inhabituelle, c'est ce que nous avons eu cet été.

A la sortie de l'hiver, nous étions déjà préoccupés par une saison sans pluie, avec très peu de neige. Cela m'avait invité à solliciter le Contrôleur général René DIES, pour mettre en place un dispositif d'intervention rapide sur les feux de forêts. Je veux ici adresser aux pompiers mes remerciements les plus vifs et les plus appuyés pour leurs efforts et leurs interventions, aux côtés et avec Force 06, notamment au moment où nous avons célébré le triste deuxième anniversaire de la tempête Alex qui a coûté la vie au Commandant Bruno KOHLHUBER et au Sapeur Loïc MILLO. Nous ne les oublions pas, au même titre que les seize autres victimes de ce drame gravé dans nos mémoires.

Cet été encore, l'investissement de nos pompiers fut total. Il a permis de préserver notre département, quand plusieurs autres départements se transformaient en brasiers géants. Leurs interventions ont étouffé dans l'œuf 24 départs de feux de forêts qui se sont déclenchés un peu partout sur le département, avec des origines diverses et variées. Heureusement, nous ne pouvons regretter qu'une trentaine d'hectares brûlés dans notre département. Cela leur a permis de se mobiliser en parallèle pour apporter leurs compétences, leur force et leur renfort à plusieurs autres départements, notamment le Var, les Bouches-du-Rhône, la Drôme, l'Aveyron, les Alpes-de-Haute-Provence ou encore la Gironde, là où plusieurs milliers d'hectares ont brûlé. Pour leur courage, leur dévouement et leur engagement, je veux leur rendre hommage.

J'en profite pour souhaiter la bienvenue à David CLARES, qui remplace dans cette assemblée Philippe PRADAL, élu député en juin dernier. David CLARES connaît les problématiques de notre territoire pour avoir occupé différentes fonctions et responsabilités au sein du SDIS pendant 27 ans. Je suis sûr qu'il sera un excellent conseiller départemental.

Plus que jamais, nous devons faire face aux nombreuses difficultés que nous traversons et aux immenses défis que nous avons à relever. Être unis, solidaires, parler d'une même voix, c'est ce qui peut nous aider à répondre à ces difficultés. Celles-ci saturer les écrans et les journaux géopolitiques, environnementaux, économiques. Les informations ne manquent pas.

L'équation n'est pas simple et invite surtout à l'inventivité, aux idées nouvelles, au dépassement des idéologies et des recettes toutes faites. Je savais, mais je n'imaginais pas à quel point et combien nous étions dans le vrai, lorsqu'en 2017 je vous invitais à voter, je le rappelle, sous certains regards étonnés, les ambitions du GREEN Deal et du SMART Deal.

Cette équation a aussi le mérite de placer l'innovation et la volonté politique au centre du jeu. La noblesse de l'action politique est de donner un cap clair et des espoirs pour l'avenir. C'est bien ce pour quoi nous nous battons. Trop souvent, dans cette dernière décennie, prise dans les griffes des réseaux sociaux, la sphère politique s'est muée en commentatrice d'une triste actualité. Il nous revient désormais plus que jamais de prendre la main et d'être les acteurs de l'évolution positive de notre société. Il faut marquer la fin des incertitudes, redonner de la confiance et de la prospérité, et instaurer de la rigueur, ce qui ne signifie pas une politique du « *quoi qu'il en coûte* », ni une austérité à tout prix. Cela passe par une priorité : bannir le bavardage, « *l'activisme communicationnel stérile* », comme le définit le sociologue Jean-Pierre LE GOFF, pour agir, agir encore, agir toujours, tester des idées neuves, les évaluer, les généraliser en cas de succès, pour affronter les difficultés qui surgissent. Des décisions claires et rapides doivent supplanter le verbe.

Pour répondre aux nouveaux défis qui se présentent à nous, au moment où le « *quoi qu'il en coûte* » se répercute d'ailleurs sur les collectivités locales sans qu'elles aient toujours les moyens d'y faire face, ce qui est fort regrettable, j'ai aujourd'hui deux convictions et une volonté.

Ma première conviction, c'est que les départements, plus que jamais, ont vocation à être le laboratoire des politiques innovantes. Ils sont plus que jamais un échelon pertinent et adapté pour répondre aux préoccupations de nos concitoyens. C'est la raison pour laquelle je plaide de longue date pour que nos prérogatives soient élargies, en espérant que cela puisse un jour être

entendu. De la petite enfance au Grand Âge, le Département agit en solidarité constante avec les hommes et avec les territoires, sans jamais vassaliser les communes, sans jamais empiéter sur leurs choix souverains.

Ma deuxième conviction est que les deux politiques que nous avons lancées en 2018, le GREEN Deal et le SMART Deal, sont pertinentes et que nous devons encore les accélérer et les amplifier face aux difficultés qui nous assaillent.

Ma volonté est de vous proposer de poursuivre cette feuille de route, en l'ajustant sans cesse au plus près des besoins des populations et avec une écoute et une veille permanente. En deux mots, il nous faut être concrets et efficaces.

Au nom de cet impératif, cette séance est l'occasion de valider un certain nombre d'initiatives qui auront des répercussions tangibles sur la vie des Maralpins.

Elles visent à la fois à préserver le pouvoir d'achat et à dessiner un chemin protégé et armé. Voilà le cap. Pour cela, plusieurs mesures ont déjà été anticipées et d'autres vont les compléter, autour du bouclier social, d'une boussole écologique qu'il faut pouvoir suivre en permanence. Deux objectifs qui se rejoignent face à la hausse des prix de l'énergie, l'adaptation à un monde plus durable pesant davantage sur les foyers les plus modestes chaque jour un peu plus.

La transition écologique n'ira pas sans justice sociale. Face à une inflation galopante, dont nul ne peut dire à quel niveau ni à quel moment elle s'arrêtera, et parce que le bouclier de l'Etat ne suffira pas à protéger les plus faibles, nous devons aujourd'hui déployer notre propre arsenal de mesures.

Pour être concret, notre bouclier social, c'est d'abord l'augmentation des dotations aux collèges. Nous l'avons voulue et décidée, et c'est chose faite. Nous amortissons la hausse des prix des matières premières pour geler le tarif des repas des collégiens à 3,40 € et nous protégeons ainsi le portefeuille des familles.

Notre bouclier social, c'est aussi l'augmentation de 15 % des subventions aux associations, qui souffrent toutes, dans tous les domaines. Cela leur permettra de faire face à des hausses du coût de la vie et de remplir leur rôle de lien dans la société.

Notre bouclier social, ce sont aussi les mesures de revalorisation salariale dont vont bénéficier les personnels d'établissements sociaux et médicosociaux du secteur public et associatif. Au cours de cette séance, je vous proposerai de revaloriser 1 700 travailleurs sociaux, infirmières, puéricultrices, et 600 agents du Département en charge des solidarités humaines, soit au total plus de 2 300 personnes qui toucheront 238 € bruts mensuels de plus, avec un effet rétroactif au 1^{er} avril dernier.

Dans le même esprit, et parce que la dépendance ne s'interrompt pas le week-end, nous allons bonifier de 3 € le tarif horaire des services d'aide à domicile, en contrepartie d'un service d'une qualité accrue avec des amplitudes horaires intégrant les soirs, les week-ends et les jours fériés, et avec une couverture territoriale renforcée. Merci à eux. En complément des mesures prises en début d'année pour favoriser l'installation des personnels médicaux dans les zones sous-dotées, cet effort de plus de 11 M€ pour 2022 est primordial, au moment où nous avons un besoin crucial de susciter des vocations et d'étoffer les effectifs pour la prise en charge de la dépendance.

Notre boussole écologique, qui va de pair avec le boulier social, répond quant à elle à un objectif élevé. Elle vise à prolonger et à amplifier le coup d'avance que nous avons depuis 2017. Au moment où chacun mesure désormais l'urgence d'agir au plus vite, notre ambition est de réussir à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 27 % dans notre département à l'horizon 2030, contre 17 % au rythme actuel. Cela passe par une écologie pragmatique, loin des blablas et de l'idéologie, comme nous l'avons encore démontré récemment à l'occasion d'une visite que nous avons pu faire, avec le Président de la commission des Finances Eric CIOTTI et avec Bernard CHAIX il y a quelques jours, dans la plus grande copropriété des Alpes-Maritimes, la résidence Comte de Falicon à Nice, où nous avons pu faire une démonstration exemplaire du fonds social pour la maîtrise de l'énergie que nous avons lancé en 2020. Notre investissement dans ce parc immobilier de Nice nord, de plus de 3,5 M€ pour la rénovation de 1 000 logements, est une illustration forte de cette volonté. Nous allons ainsi, par cet investissement, contribuer à diminuer par deux les émissions de CO₂, en apportant aux résidents un gain énergétique de 35 % tout en protégeant leur pouvoir d'achat et en améliorant leur confort.

Cette séance sera donc celle d'une écologie concrète au service du pouvoir d'achat, de la qualité de vie des habitants des Alpes-Maritimes, à travers notamment un programme d'aides aux particuliers sur la mobilité et l'habitat, deux postes essentiels pour le budget des ménages, avec un principe fort : faire en sorte que toutes nos aides, jusqu'ici fléchées vers les revenus modestes, soient désormais ouvertes à tous, au prorata bien-sûr des revenus.

En premier lieu, je vous proposerai le vote d'une aide pour l'achat de véhicules électriques. Elle s'étalera de 1 000 € à 5 000 € selon les revenus. Cette prime peut être complétée par une aide plafonnée à 400 € par foyer pour le raccordement de bornes de recharge individuelles dans les copropriétés.

En second lieu, de nouveaux financements sont mis en place pour la rénovation énergétique des logements, avec un doublement du plafond d'aides sur 5 ans, passant de 12 700 € à 25 400 €. C'est un bel engagement de notre collectivité. Pour l'ensemble, 10 M€ sont prévus sur les trois années à venir.

Enfin, une subvention complémentaire pouvant atteindre 12 700 € sera accessible pour qui remplacera sa chaudière au fuel ou au gaz.

Notre boussole écologique, c'est ensuite l'installation de l'Observatoire de l'eau, sujet qui a fait couler beaucoup d'encre.

Pour faire face à l'évolution climatique et à ses conséquences dramatiques en matière de sécheresse, nous avons pris le problème à bras-le-corps lors d'une discussion avec Jérôme VIAUD, en charge de l'environnement. Nous nous sommes réunis dès le 5 juillet. Le Département a pu constituer une réserve stratégique de bouteilles d'eau. C'était une action de prévention, dont une partie nous a servi tout l'été à alimenter en urgence plus d'une quarantaine de communes en rupture d'eau potable pendant tout l'été. Force 06 a également alimenté ainsi et soutenu un grand nombre d'agriculteurs.

Ces mesures d'urgence doivent être suivies d'une réflexion sur le long terme et de mesures structurelles. L'Observatoire de l'eau répondra ainsi à l'objectif d'améliorer ensemble la connaissance pour agir, en mobilisant un comité d'experts, mêlant professionnels et scientifiques, piloté par l'ancien Président de l'Université Côte d'Azur Jean-Marc

GAMBAUDO. Entendons-nous bien : il n'est pas question pour cet observatoire de se substituer à quiconque, notamment à ceux qui ont la compétence sur l'eau. Sa vocation est de partager des données, de manière à définir tous ensemble une politique intelligente sur l'eau au bénéfice des Maralpins, et d'identifier là où sont les réserves. Je comprends mal la position, qui n'est pas encore définitivement affirmée mais pour laquelle j'entends ici et là des oppositions. C'est ce qui est rapporté par certains, sur la tenue et la position de la Métropole qui, contrairement à tous les présidents d'EPCI, ne valide pas cet Observatoire de l'eau, contrairement aussi à tous les acteurs – Chambre de commerce et de l'industrie, président de l'UPE, etc. – qui valident totalement notre volonté de faire cet Observatoire de l'eau.

Je dirai que toute défection à cet Observatoire de l'eau, pour que l'on croise tout simplement des informations, pénaliserait le fonctionnement de cet observatoire au niveau du département alors que, je le répète, notre ambition n'est pas de nous substituer à un quelconque gestionnaire de l'eau. Je pense donc que ce serait une erreur que de faire de la politique avec l'eau. Ma seule ambition est de vous proposer une politique de l'eau départementale, voire au-delà avec nos voisins. Nous voyons bien que la Roya déborde sur l'Italie et y prend sa source pour alimenter Menton. Nous voyons bien qu'une partie de la Haute vallée du Var nous vient des Alpes-de-Haute-Provence. Nous voyons bien que l'alimentation qui se fait sur l'ouest de notre département provient du département du Var.

En parallèle de cet observatoire dédié à la connaissance, je vous inviterai à voter, à côté de son fonctionnement, un plan de lutte contre la sécheresse, doté de 25 M€.

Ce n'est pas rien, c'est un engagement lourd. 10 M€ seront destinées aux conduites fuyardes, avec un objectif de rendement des réseaux à 90 % contre 70 % aujourd'hui. De 70 à 90 %, il y a 32 millions de m³ perdus, soit l'équivalent de la consommation cumulée annuelle de Nice, Cagnes-sur-Mer et Saint-Laurent-du-Var.

5 M€ seront ensuite consacrés à un appel à projets pour faire émerger des solutions innovantes sur la gestion de la ressource en eau. Là aussi, certains hydrogéologues et techniciens de l'eau peuvent, sur ces appels à projets, nous inventer de bonnes solutions pour ne pas avoir demain à aller chercher des solutions impactantes pour l'avenir sur l'environnement ou le carbone, comme la désalinisation de l'eau de mer. Avant d'envisager de telles solutions, recherchons plutôt à mieux gérer notre eau. 5 M€ iront au financement des futurs projets liés à la réutilisation des eaux. Là aussi, la réutilisation est un thème souvent abordé mais peu mis en place. Nous aiderons toutes celles et tous ceux qui s'y engageront.

Notre boussole écologique s'étend aussi sur le Plan Méditerranée 2023-2027. Avec Marie BENASSAYAG, nous partageons une ambition sur la politique de la mer, un cordon ombilical qui est aujourd'hui en danger et qui subit à la fois la double attaque d'un réchauffement climatique deux fois plus rapide qu'ailleurs et de la pollution, avec 230 000 tonnes de déchets plastique qui finissent chaque année dans la mer, l'équivalent de 50 containers déversés chaque jour. Et je ne parle pas des billes de polymères de plastique qui sont présentes un peu partout et qui pénètrent dans tous les corps du vivant.

Si nous ne faisons rien, ces chiffres auront doublé en 2040. Il faut donc absolument préserver notre Méditerranée, qui donne vie à 120 kms de linéaires côtiers qui font toute l'attractivité de

notre département, sa force économique, la qualité de notre territoire, la force touristique de la Côte d'Azur.

Pour ce faire, notre plan, doté de 8 M€ sur 5 ans, a pour objet de renforcer la politique départementale en faveur de la protection du milieu marin contre la pollution par le biais de 47 actions de sensibilisation et de lutte contre la pollution.

Parmi elles, l'équipement de réseaux pluviaux par des dispositifs de rétention des déchets, de nouvelles zones de protection à Roquebrune ou Cagnes-sur-Mer, des liens renforcés avec le Centre Pelagos, une continuité de ce que nous avons fait avec le parc départemental de Théoule-sur-Mer, le soutien à la pêche locale ou l'aquaculture durable, ou encore l'armement d'un bateau pour des journées de sensibilisation des collégiens, pour leur faire découvrir la mer et la réalité de cette belle nature qu'il faut protéger. Les décisions non exhaustives que je viens de lister en attestent. Nous n'avons cessé de nous montrer concrets, pragmatiques et efficaces. Je n'ai pas été dans l'énumération du catalogue de La Redoute, ce qui aurait pu être fort long.

Notre soif d'efficacité trouve aussi une belle illustration dans la stratégie du numérique, avec le SMART Deal, porté par l'administration départementale.

Je veux en remercier David KONOPNICKI, qui est rentré pleinement dans cette responsabilité en s'investissant totalement dans cette démarche. Selon l'INSEE, l'illectronisme touche aujourd'hui 15 % des plus de 15 ans. L'absence de compétences numériques constitue un handicap social autant qu'un frein à l'insertion. Dans un souci une fois encore d'équité, de solidarité, nous engageons 400 000 € par an pour donner à chaque Maralpin les mêmes chances de réussite. Ce plan vise à faciliter l'accès aux outils et compétences numériques pour les publics prioritaires que sont les bénéficiaires du RSA, les personnes en situation de handicap, ou les seniors.

Un pass sanitaire sera créé sur le modèle des tickets-restaurant pour accéder à des ateliers d'initiation, animés par une quarantaine de conseillers sur le territoire maralpin. Cette démarche ciblée s'inscrit plus largement dans la stratégie de responsabilité et de sobriété numérique portée par notre administration. Si nous voulons être bons à l'extérieur et faire la démonstration de notre capacité à transmettre cette connaissance, il faut que nous soyons bons à l'intérieur.

L'impact carbone n'est pas neutre. Il produit 4 % des émissions de gaz à effet de serre. Nous pourrions atteindre 8 % en 2025 si nous n'infléchissons pas nos habitudes actuelles. Pour marier au mieux GREEN Deal et SMART Deal, nos services lancent un plan de 46 actions concrètes pour augmenter l'acculturation au numérique. Il s'agit ainsi d'acculturer, de sensibiliser nos agents, et de leur donner les clés pour un usage performant, raisonné et maîtrisé du numérique. Un usage à l'empreinte écologique toujours plus réduite : stocker moins de datas, c'est objectif, éteindre son ordinateur, c'est le bon sens que nos anciens avaient lorsqu'ils éteignaient une lampe à la maison. Ces actions se traduiront notamment par des formations et des astuces pratiques pour un usage optimisé et moins énergivore des ordinateurs. Des journées avec des défis zéro mail ou zéro impression pourront être lancées. Ce n'est pas gagné mais nous pouvons y arriver.

Quant au contrat d'avenir avec la Région, je ne vous le propose pas aujourd'hui et je le regrette. Je le regrette car, les espérances que nous avions fondées au mois d'avril, lorsque la Région

avait délibéré et nous proposait un plan à 50 M€ pouvant bénéficier au Département, se sont réduites comme peau de chagrin à 17 M€. Au-delà de cette réduction budgétaire et de cette diminution, que nous pourrions comprendre éventuellement, il y a eu le fait de ne pas prendre en compte la Communauté d'agglomération du pays de Lérins. En cela, je pense que la solidarité départementale se doit d'être au rendez-vous pour exprimer pleinement notre soutien à David LISNARD. Les autres présidents d'EPCI, hormis la Métropole qui avait un traitement particulier et différent, dont le Département ne porte pas la signature du contrat d'avenir, tous les autres présidents d'EPCI ou de communautés de communes ont été solidaires pour dire : « *nous comprenons que le Département ne signe pas ce contrat d'avenir* ». Je vous le proposerai uniquement pour les projets qui concernent le Conseil départemental mais pas pour la signature d'ensemble.

Néanmoins, l'efficacité de notre collectivité, son équité, sa volonté d'être équilibrée et de participer à tout, nous fait répondre favorablement à l'Université Côte d'Azur.

C'est ainsi un cofinancement de 7,5 M€ que nous apportons, en complément de l'Etat et de la Région, pour les grandes opérations de développement de l'Université Côte d'Azur, du CROUS et du CNRS. Cette aide soutiendra notamment la construction de résidences universitaires neuves à Saint-Jean-d'Angély et à Valrose, ainsi que l'installation d'un Campus Santé.

L'efficacité et le pragmatisme, c'est encore la subvention exceptionnelle de 400 000 € que nous rajoutons en faveur du CRT, un outil indispensable de promotion de la destination Côte d'Azur dont la spécificité n'est plus à démontrer. Nous avons déjà décidé de compenser le désengagement de la Région à hauteur de 700 000 €, lorsque la Région a décidé de ne plus aider le CRT Côte d'Azur, un effort totalement justifié par la qualité du travail et par les fruits qui ont été portés dès cet été, avec 6 millions de visiteurs sur notre territoire. Nous pouvons remercier le CRT pour la lisibilité qu'il nous apporte.

Plus d'efficacité, c'est enfin la poursuite et l'amplification d'une politique d'accompagnement des Maralpins à tous les âges de la vie.

En cela, je veux souligner deux créations qui vont dans ce sens : celle de la Maison des Alpes-Maritimes de l'autonomie et celle d'une Maison des Alpes-Maritimes des 1000 premiers jours, avec des dossiers par Valérie SERGI, Auguste VEROLA et Vanessa LELLOUCHE, qui vont renforcer le maillage du département et son offre de services aux personnes en perte d'autonomie. Ces maisons concentreront sur un même lieu l'ensemble des aides des dispositifs départementaux. Une personne en situation de handicap, qui devait effectuer toutes ses démarches à la Maison départementale des personnes handicapées à Nice, pourra désormais le faire à Cannes, Grasse, Antibes, Nice, Menton et dans plusieurs antennes de proximité. C'est en cela que le Conseil départemental s'installe sur l'ensemble de notre territoire.

La même volonté de faciliter et simplifier est à l'origine de la Maison des 1000 premiers jours, la première portée par le Département des Alpes-Maritimes dans l'Hexagone. Nous sommes les premiers en France. Elle regroupe, au 172, avenue de la Californie, de nombreux services institutionnels et associatifs touchant à la périnatalité, la petite enfance, la parentalité, pour accompagner les parents et leurs enfants, du quatrième mois de grossesse jusqu'à l'âge de 3 ans. C'est un moment clé. C'est à ce moment-là que le développement cérébral et physique s'effectue et c'est donc à ce moment-là que tout se joue. Les pédopsychiatres sont quasiment

unanimes sur ce sujet. Cette Maison des Alpes-Maritimes des 1000 premiers jours ouvrira ses portes en novembre et sera accessible à tous. Une deuxième maison du même type est d'ores et déjà en préparation dans le bassin grassois.

Je conclurai en vous parlant de notre belle jeunesse. Nous travaillons pour préserver notre environnement, construire un modèle économique à la fois compétitif et bienveillant, et qui permette à chacun de nos enfants et de nos petits-enfants de s'épanouir demain, avec la réalisation de quatre nouveaux établissements prévus dans notre plan Collège 2028, porté par Joëlle ARINI à Levens, dans la vallée du Paillon, et à Saint-Isidore, sur la rive droite du Var. Pour ce dernier, la Commune de Gattières, et je veux l'en remercier, nous met un terrain à disposition pour nous permettre de réaliser ce projet.

Et, parce qu'il n'y a pas de futur sans mémoire ni identité, en cette année 2023 qui marquera le 20^{ème} anniversaire des voyages de la mémoire à Auschwitz-Birkenau, nous allons, sur la suggestion pertinente de la Vice-présidente, Gaëlle FRONTONI, étoffer l'offre mémorielle à destination de nos collégiens, notamment en renforçant le partenariat avec le Mémorial de la Shoah à Paris et en leur proposant de nouveaux voyages à Verdun ainsi que sur les Plages du Débarquement en Normandie. Cela s'inscrira dans une approche englobant la Première et la Deuxième Guerre mondiale.

Comme vous le voyez, mes chers collègues, les recettes miracles n'existent pas, le tâtonnement fait partie intégrante de l'esprit d'initiative. Nous aurons donc à évaluer systématiquement et en permanence l'évolution des mesures que nous lançons aujourd'hui pour les faire s'amplifier, s'amender, pour les corriger, pour accélérer là où nous le pourrons. D'ores et déjà, je crois que nous pouvons être collectivement fiers de notre engagement pour protéger les Maralpins dans ce monde qui bouge tant et où les enjeux deviennent tellement fragiles. Depuis 2017, nous avons été les précurseurs d'un bouclier social, d'une boussole écologique, devenus à présent indispensables pour protéger nos concitoyens à court et moyen termes. Je compte sur vous pour continuer à faire constamment évoluer nos réponses pour les Maralpins.

Je vous remercie de votre écoute.

M. SEGURA.

M. SEGURA. - M. le Président, puisque vous avez cité plusieurs fois la Métropole, j'y répondrai au fil des délibérations mais, j'ai l'impression que vous n'aimez pas beaucoup la Métropole...

En liminaire de cette séance, je voulais simplement avoir une pensée pour la Reine Elisabeth II, disparue le 8 septembre, une femme d'Etat qui a consacré sa vie à son royaume.

Nous avons également été tristes d'apprendre la disparition tragique de Marine CLARYS, première femme guide de haute montagne dans les Alpes-Maritimes, décédée le 7 juillet, mais aussi la disparition de Margaux CATAN, infirmière anesthésiste niçoise, dans un accident en montagne le 12 août dernier. Toutes nos pensées vont vers les familles.

Nous souhaitons aussi évoquer la mémoire de Hervé GOURDEL, guide de haute montagne niçois, assassiné par des barbares islamistes en Algérie il y a déjà 8 ans. Nous pensons aussi à travers lui à toutes les victimes du terrorisme.

Dimanche dernier, au pied de l'œuvre mémorielle de Wilfrid BRICOURT, *L'Homme Debout*, située au pont DURANDY qui marque l'union des vallées de la Tinée et de la Vésubie, nous avons tous, ici même, rendu hommage aux victimes de la tempête Alex.

C'est l'une des pires tragédies de notre histoire qui a marqué à jamais nos consciences. C'est avant tout un drame humain, et nos pensées accompagnent les personnes décédées ou portées disparues, ainsi que toutes ces familles endeuillées. Face à ce bilan extrêmement lourd, nous travaillons collectivement avec l'ensemble des institutions pour aider les sinistrés et reconstruire nos vallées. Il reste encore beaucoup à faire mais nos efforts se poursuivent quotidiennement et les chantiers avancent bien et vite. Nous continuons notre travail sans relâche. Nous savons que le Département respecte et respectera ses engagements, et nous saluons les services départementaux pleinement mobilisés pour la reconstruction.

Sur un sujet plus international, dans l'indifférence générale, l'Azerbaïdjan attaque l'Arménie, au moment où la Russie attaque l'Ukraine. Face à la faiblesse et la complaisance de certains dirigeants de l'Union européenne intéressés par le gaz, le dictateur ALIEV continue son action destructrice qui menace la paix en toute impunité. On doit condamner et dénoncer les attaques de POUTINE contre l'Ukraine. On doit condamner et dénoncer les attaques d'ALIEV contre l'Arménie. L'indignation ne doit pas être à géométrie variable. Nos pensées vont donc à nos amis arméniens et ukrainiens qui traversent une guerre terrible.

Pour revenir sur un sujet local et peut-être plus gai, nous adressons nos félicitations aux parlementaires élus ou réélus en juin dernier. Nous avons bien-sûr une pensée particulière pour le député Philippe PRADAL qui, conformément à la loi, vient de démissionner de son mandat de conseiller départemental de son canton Nice 4. Homme de cœur et d'action expérimenté, il aura été un des piliers de notre groupe d'élus, et nous lui souhaitons le même succès à l'Assemblée nationale.

Il est remplacé par son suppléant, David CLARES, à qui nous souhaitons la bienvenue dans notre groupe, et plus largement ici-même, où vous avez salué sa présence, M. le Président. Ancien commandant des sapeurs-pompiers de Nice, décoré de la médaille d'or de la Sécurité intérieure et de la médaille du Courage et du Dévouement, il dispose d'une excellente connaissance de l'institution départementale et il sera un atout majeur pour nous tous.

Pour évoquer l'ordre du jour, je souhaite rappeler qu'ici, devant les crises, nous avons su faire preuve de solidarité et d'efficacité pour nos populations.

Face à la crise énergétique qui s'annonce, face au dérèglement climatique, nous devons continuer de renforcer notre action en proposant des solutions globales et fortes qui améliorent la vie de nos concitoyens. Face au marasme ambiant, nous souhaitons adresser un message positif. Grâce au travail collectif et à la solidarité, nous continuerons de faire face aux crises. C'est dans cette perspective que nous envisageons de travailler pour cette séance, et naturellement, je répondrai au fil de l'eau aux sujets que vous avez évoqués.

M. le Président. - Je vous remercie.

M. GENTE.

1. REVALORISATION POUR 2022 DES METIERS DU SOCIAL ET DU MEDICO-SOCIAL

M. GENTE. - Ce rapport présente les incidences financières pour l'année 2022 des accords LAFORCADE et CASTEX, relatifs à la mise en œuvre du Ségur de la santé pour les personnels éligibles du Département et ceux des établissements sociaux et médicosociaux.

Dans ce cadre, sont éligibles certains personnels de la filière médicosociale et socioéducative exerçant leur activité principalement au sein du Département des Alpes-Maritimes, d'établissements sociaux et médicosociaux de l'autonomie, à destination des seniors et des personnes en situation de handicap, de l'enfance en danger et de l'insertion. Ces personnels bénéficieront d'une revalorisation d'une ampleur de 238 € bruts mensuels (soit 49 points d'indice majoré pour les services départementaux) pour les professionnels du secteur social et médicosocial (travailleurs sociaux, infirmières puéricultrices, infirmières, psychologues, etc.) et de 517 € bruts mensuels pour les médecins de certains services départementaux (centres de protection maternelle et infantile, centres gratuits d'information de dépistage et de diagnostic de maladies sexuellement transmissibles).

En ce qui concerne la mise en œuvre du Ségur de la santé pour les agents départementaux, près de 600 agents départementaux seront concernés par ces mesures, pour un coût annuel estimé à 1,9 M€ pour l'année 2022 et à 2,5 M€ en année pleine pour l'année 2023.

Concernant la mise en œuvre du Ségur de la santé pour les agents des établissements sociaux et médicosociaux du secteur public et associatif, trois points doivent au préalable être précisés : d'une part, le Département versera les crédits relatifs aux mesures de revalorisation directement aux établissements sociaux et médicosociaux qui les attribueront ensuite à leurs agents. Concernant les EHPAD et les Foyers d'accueil médicalisé (FAM), l'Agence régionale de santé prendra en charge les mesures de revalorisation. D'autre part, les prises d'effet de ces mesures sont rétroactives : 1^{er} novembre 2021 pour le champ du handicap et 1^{er} avril 2022 pour les autres secteurs.

Enfin, des compensations financières de l'Etat ont été annoncées le 18 février 2022 par le Premier ministre M. CASTEX, lors de la conférence des métiers de l'accompagnement social et médicosocial (et il est question de 70 % pour les seuls établissements sociaux et médicosociaux de l'autonomie et de l'enfance en danger). Néanmoins, à ce jour, l'Etat n'a toujours pas communiqué aux Départements les montants des compensations financières ni les modalités de leur versement.

Les incidences financières pour le Département sont ainsi de 9,2 M€ pour 2022, avec une estimation en année pleine pour 2023 de 11,08 M€. Le Département abondera intégralement ces montants dans un premier temps, avant de savoir ce que seront les éventuelles compensations financières de l'Etat.

J'ajoute que nous avons une note au rapporteur qui concerne la revalorisation de la rémunération des professionnels de la filière socioéducative.

Enfin, je précise que ce rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission Autonomie et de la commission des Finances.

Le rapport n°1, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

2. SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE (SAAD) - MESURES DE REVALORISATIONS SALARIALES ET MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA DOTATION COMPLEMENTAIRE « QUALITE »

M. GENTE. - Ce rapport propose d'approuver un effort d'ampleur du Département en faveur de la revalorisation des tarifs des services d'aide et d'accompagnement à domicile, pour favoriser l'attractivité des métiers et le renforcement de la qualité du service rendu aux usagers, et particulièrement, au titre des mesures de revalorisations salariales : il est ainsi proposé de poursuivre en 2022 le soutien financier du Département auprès des 30 SAAD associatifs impactés par la convention collective de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile (avenant 43 à ladite convention collective) à hauteur de 1,7 M€, contribution financée à 50 % par la CNSA et il s'agit aussi de porter le tarif plancher de l'aide-ménagère à 22 € à compter du 1^{er} janvier 2022. Il concerne également l'APA et la PCH, ce qui sera compensé à 100 % par la CNSA.

Au titre des modalités d'attribution de la dotation complémentaire « qualité », qui prévoit une majoration de 3 € de l'heure, cette mesure est subordonnée à trois objectifs qualitatifs : accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités en retenant les heures consacrées à l'accompagnement d'un public relevant du GIR 1 et 2 ou auprès d'un public bénéficiaire d'une prestation de compensation du handicap supérieure à 90 h/mois ; contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire en se référant aux communes éligibles au forfait transport ; intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés qui pourra être mise en place dès lors que la télégestion et la télétransmission permettront aux services départementaux de contrôler les heures d'intervention des services.

Au titre de cette dotation qualité, il nous est proposé de valider les objectifs et le périmètre proposés pour l'attribution de cette dotation, et d'autoriser le lancement d'un appel à candidatures en 2022 pour la signature de CPOM avec les SAAD désireux d'intégrer cette démarche.

Je précise que ce rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission Autonomie et de la commission des Finances.

M. le Président. - Je vous remercie.

Mme MOREAU.

Mme MOREAU. - M. le Président, mes chers collègues, cette intervention portera sur deux points.

Le premier concerne les SAAD associatifs. Les professionnels de l'aide à domicile pour personnes âgées ou handicapées concourent à faire vivre la solidarité et le lien social au quotidien. Malheureusement, ces métiers en direction des personnes dépendantes ne sont pas suffisamment connus ou reconnus du grand public et le secteur est confronté à d'importantes difficultés de recrutement. L'aide à domicile est un vrai beau métier qui mérite respect et

reconnaissance. C'est la voix sur laquelle le gouvernement s'est engagé, en accordant une revalorisation des rémunérations aux professionnels des SAAD.

S'agissant de son financement, le décret 2022-740 du 28 avril 2022 adopte les conditions de versement d'une aide financière par la CNSA aux départements finançant un dispositif de soutien aux professionnels SAAD. Ce décret précise que cela concerne à la fois le secteur associatif – l'aide de la CNSA aux Départements est destinée à prendre en charge 50 % des coûts liés aux revalorisations salariales issues d'accords collectifs à destination des personnels exerçant dans les SAAD – et le secteur public, puisque l'Etat élargit le bénéfice du dispositif de compensation aux SAAD relevant de la fonction publique territoriale. Cela doit permettre aux départements de financer, toujours avec une aide de 50 % de la CNSA, la revalorisation de 183 € nets pour les aides à domicile des CCAS exerçant leurs missions à des prestations d'APA ou de PCH.

Le rapport que nous examinons prévoit une revalorisation des SAAD associatifs et nous ne pouvons que nous en féliciter. C'est une très bonne chose. En revanche, je ne vois rien concernant les SAAD qui relèvent du secteur public. D'après les informations dont nous disposons à ce jour, les CCAS des Alpes-Maritimes n'auraient aucune information à ce sujet. Nous voterons bien entendu ce rapport, qui permet la revalorisation des SAAD du secteur associatif mais, pourriez-vous nous apporter des précisions sur ce que compte faire le Département concernant les SAAD de la fonction publique territoriale ?

Le second sujet est la mise en application du tarif plancher de 22 € pour les heures relevant de l'aide-ménagère. Le gouvernement a décidé de valoriser les heures d'aide à domicile pour l'APA et la PCH, en fixant un tarif national minimal à 22 € de l'heure. Le coût induit est intégralement pris en charge par l'Etat. Auparavant, c'était les départements qui fixaient librement ce montant. Cette situation pouvait générer des disparités importantes d'un territoire à l'autre, et ce tarif national permet de réduire les inégalités territoriales.

Cependant, il faut savoir qu'une heure d'intervention à domicile a un coût de revient pour les gestionnaires privés et publics qui est bien supérieur à 22 €. En conséquence, deux formules peuvent s'opérer : soit le gestionnaire facture au prix réel, avec un reste à charge pour le bénéficiaire ; soit le gestionnaire maintient le coût à 22 € de l'heure et intervient avec un risque de perte. Dans l'intérêt des bénéficiaires, c'est souvent la formule choisie par les SAAD publics parce qu'ils n'ont pas d'autre solution. Concernant ces SAAD publics, l'augmentation de la valeur du point d'indice des fonctionnaires, le versement du complément de traitement indiciaire et l'incontournable augmentation des fluides, impactent fortement les finances des communes et inévitablement celles de leurs CCAS. En se conformant au tarif minimal national, notre Département applique le droit et encore une fois, nous ne pouvons que nous en réjouir mais, peut-être pouvons-nous faire mieux et aller au-delà du minima imposé par l'Etat ?

Je vous remercie.

M. le Président. - Je vous remercie.

M. GENTE, souhaitez-vous apporter des précisions ?

M. GENTE. - Oui. Mme MOREAU était à la commission, nous y avons évoqué brièvement ce sujet, un peu moins que dans l'importance de son intervention aujourd'hui. Il s'agit de revalorisations tarifaires qui ont pour but d'améliorer l'attractivité des métiers de l'accompagnement, notamment dans les SAAD. C'est un effort qui est poursuivi auprès de 30 SAAD associatifs à but non lucratif.

Pour répondre à la deuxième question posée, ce sont également les SAAD publics, qui dépendent pour la plupart des CCAS. Cela dépend des collectivités territoriales qui ont décidé de délibérer et de prendre en charge ou non ces revalorisations tarifaires, sachant que le problème est identique pour les collectivités territoriales, qui n'ont pour l'instant aucune garantie de compensation par l'Etat. C'est donc une volonté politique des collectivités que de satisfaire à cette revalorisation des métiers du maintien à domicile, sans aucune garantie de compensation par l'Etat.

M. le Président. - Je ne suis pas au même niveau technique que vous mais je retiens qu'en définitive, nous participons déjà, avec le Conseil départemental, sur le fonctionnement des CCAS, avec une aide départementale qui vient conforter cette partie associative. Nous sommes donc au maximum de ce que nous pouvons faire par rapport à cette logique. Nous pouvons toujours faire plus mais il y a un coût budgétaire qui n'est pas dans l'axe de ce que l'Etat a souhaité faire en montant à 22 €, puisque nous passons de 19 € de l'heure à 22 €, ce qui est déjà beaucoup.

M. SEGURA.

M. SEGURA. - Je vous remercie pour ces réponses. La question portait aussi sur les CCAS des Alpes-Maritimes et sur la part du Conseil départemental dans le financement de cette prime. On ne peut pas savoir ni procéder au versement. D'où la question de savoir comment tout cela s'organise. Je pense que nous pourrions répondre à ces questions en commission.

M. le Président. - Oui, je pense qu'effectivement nous sommes là sur un niveau technique important. L'Etat nous demande des efforts et nous les faisons. Si nous allons sur le milieu associatif, nous regarderons ensemble les efforts que font les CCAS.

M. PANCIATICI.

M. PANCIATICI. - Nous voterons évidemment ce rapport mais, concernant la dotation globale complémentaire de qualité, nous aimerions connaître la part des 3 € qui ira vraiment aux personnels. De même, comment le Département pourra-t-il s'assurer que ces augmentations bénéficieront directement aux personnels ? Ces dotations faites aux SAAD devraient logiquement être redistribuées aux personnels.

M. le Président. - C'est une prime qui ira en totalité aux personnels, via une contractualisation avec les SAAD par les CPOM. Nous le vérifierons mais, M. le directeur général des services me confirme que c'est assuré. Nous vous donnerons les éléments pour que vous soyez totalement rassuré sur cette affaire.

Le rapport n°2, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

3. CREATION DE LA MAISON DEPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE DES ALPES-MARITIMES ET SA DECLINAISON TERRITORIALE

M. GENTE. - Ce rapport, très important, propose la création d'une Maison départementale de l'autonomie (MDA) en mutualisant et optimisant les ressources et les performances des services du Département et de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), conformément au schéma départemental de l'autonomie 2022-2026, ainsi que sa déclinaison territoriale pour offrir un service de proximité et de qualité auprès des personnes âgées et/ou en situation de handicap.

Le Département est chef de file des politiques en faveur des personnes âgées et personnes en situation de handicap. Par délibération prise le 17 décembre 2021, l'assemblée départementale a adopté son premier schéma unique de l'autonomie 2022-2026 qui porte de nouvelles ambitions et développe des synergies fortes avec les politiques départementales en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. L'un des axes forts de ce schéma est la création d'une MDA des Alpes-Maritimes et sa déclinaison territoriale pour rapprocher l'offre de services départementale au plus près des usagers. Cette ambition s'inscrit dans la dynamique déjà engagée depuis 2021.

La MDA est la mise en commun des missions d'accueil, d'information, de conseil, d'orientation, d'instruction des demandes d'évaluation des besoins et d'élaboration des plans d'aide au profit des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Ses objectifs sont les suivants :

- rendre plus lisible l'action du Département ;
- simplifier les démarches des usagers en perte d'autonomie, quels que soient leur âge et leur déficience ;
- renforcer l'accompagnement et le suivi des situations, la coordination ainsi que l'animation territoriale ;
- encourager le décloisonnement de l'accompagnement des personnes âgées et personnes en situation de handicap, en permettant une meilleure cohérence, lisibilité et continuité des parcours ;
- renforcer la collaboration entre le décideur (MDPH) et le financeur (Département) sur la prestation de compensation du handicap ;
- développer la polyvalence des agents de la direction de l'autonomie et de la MDPH, traitant à la fois du vieillissement et du handicap, en partageant les bonnes pratiques et les acquis de chaque dispositif ;
- permettre l'optimisation et la performance, dans un cadre maîtrisé ;
- être force de proposition dans le développement des politiques sociales, prévues notamment dans le schéma de l'autonomie 2022-2026, dans un souci de notre spécificité territoriale ;
- offrir un maillage territorial permettant d'apporter une même réponse de proximité aux personnes âgées et personnes en situation de handicap, sur l'ensemble du département.

Dans un premier temps, l'officialisation de la MDA-mère sur les Alpes-Maritimes reposera sur une organisation commune au 1^{er} janvier 2023 regroupant à la fois les services de la direction de l'autonomie et ceux de la MDPH ; la création d'un numéro unique « Allo MDA » en lieu et place des dispositifs existants, la transformation du site internet de la MDPH requalifié en portail-guichet unique numérique de la MDA courant 2023, et la transformation du guichet d'accueil de la MDPH à Nice en premier guichet départemental spécialisé des personnes âgées et personnes en situation de handicap. La déclinaison territoriale de la MDA permettra de mailler et d'animer les territoires et d'offrir une réponse de proximité adaptée à chaque personne, tant sur la zone littorale que dans le moyen et le haut pays.

Pour offrir un maillage territorial au plus près du public cible, il est proposé la création de 13 antennes de la MDA-mère, portées par le Département, en convertissant les missions des CLIC et des Centres de prévention médicale (CPM) au cours de l'année 2023 sur le littoral à Antibes, Cagnes-sur-Mer, Cannes, Grasse, Nice 2 et Menton et dans le moyen et haut pays à Breil-sur-Roya, Puget-Théniers, Roquebillière, Saint-André-de-la-Roche, Saint-Etienne-de-Tinée et Sospel. De plus, des permanences se tiendront dans près de 40 communes en milieu rural.

Il est également proposé la labellisation de relais MDA portés par des tiers : afin d'amplifier la politique de proximité de la MDA, des services d'accueil du public (centres communaux d'action sociale (CCAS), Maisons France Services non portées par le Département, etc.) pourront être labellisés Relais MDA, sous réserve de garantir une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, la formation des professionnels et l'utilisation d'outils socles permettant d'assurer l'information et l'orientation de premier niveau avec le soutien des antennes MDA ou de la MDA centrale.

J'en ai terminé avec la présentation de ce rapport qui constitue l'un des projets phares du schéma départemental de l'autonomie que nous avons approuvé à l'unanimité le 17 décembre 2021.

Le rapport n°3, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

4. CREATION DE « MAISONS DES 1 000 PREMIERS JOURS »

Mme LELLOUCHE, - Je suis ravie de vous présenter ce rapport puisque vous connaissez ma sensibilité sur le sujet de la petite enfance. Je tiens à remercier notre Vice-président qui me permet d'avoir cet honneur. Comme vous l'avez souligné, M. le Président, le Conseil départemental des Alpes-Maritimes est le premier à mettre à disposition des Maralpins une Maison des 1000 premiers jours. Le Conseil départemental est toujours pionnier, réactif et novateur, et c'est une grande fierté pour nous tous.

Boris CYRULNIK a présidé la commission qui a proposé ce dispositif. Lorsque nous avons fait l'inauguration de cette maison, qui sera ouverte dès novembre, Me ASSO nous a bien expliqué toute l'importance du développement du cerveau de l'enfant durant cette période où tout commence et où le cerveau de l'enfant se développe de façon spectaculaire. Nous y sommes tous très sensibles puisque, par l'éducation et la prise en charge de nos enfants, nous ferons les individus de demain et les personnes qui composeront cette société.

Ce dispositif, signé par l'Etat et l'ARS, permet d'accompagner les familles dans leur quotidien et d'apporter un soutien à la parentalité. La Maison des 1000 premiers jours a pour ambition de réunir dans un même lieu tous les intervenants dédiés à la prévention précoce par des actions individuelles et collectives. Je tiens surtout à souligner que ce lieu est gratuit. Il est ouvert à tous et ce sera un lieu de ressources pour les familles. Les activités qui y seront proposées iront bien au-delà de la santé : nous pouvons ainsi avoir des thématiques comme « qu'est-ce qu'on mange ce soir ? », des ateliers, de la baby gym, des professionnels spécialisés dans l'enfance, etc. Ce sera un lieu magnifique. En plus de cet accompagnement à la parentalité, il s'agira d'un lieu de formation et de réflexion pour tous nos professionnels. Nous savons qu'à travers eux, nous pourrons avoir de nouveaux projets et une nouvelle vision de la parentalité.

Je suis donc très fière de présenter ce rapport. Je précise que nous avons une dotation de l'Etat de 828 000 € par an et sur trois ans, ce qui nous permettra de financer en partie les compétences professionnelles nouvelles qui seront proposées au sein de ce lieu. La Caisse d'allocations familiales nous apportera également un soutien à hauteur de 50 % pour l'équipement de cette structure. Je vous propose également d'approuver une convention-type pour structurer les interventions, les opérations et activités qui seront proposées dans cette Maison des 1000 jours. Ce lieu va fédérer une dynamique territoriale, renforcer les capacités parentales afin d'agir de façon précoce et éventuellement de repérer les situations de fragilité.

Dans cette société, il est important que les pouvoirs publics se prennent en charge et aident les parents dans l'appréhension de leur nouveau rôle, mais également qu'ils agissent préventivement contre les risques de carence éducative ou de soin afin de ne pas aboutir à des situations de maltraitance. Cette Maison des 1000 premiers jours sera pilotée par une coordinatrice et elle sera composée d'une équipe pluridisciplinaire d'experts et de salariés du Département. Toutes ces compétences pourront permettre d'avoir une réponse adaptée aux familles et aux nouveaux besoins de notre société.

Je vous propose donc d'approuver cette création de la Maison des 1000 premiers jours, ainsi que la convention-type d'occupation des locaux de cette maison à destination des partenaires institutionnels et associatifs.

Le rapport n°4, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

5. **SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ACQUISITION ET LA RENOVATION DU FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE "LES CLEMENTINES" A CANNES - EXTENSION DE PLACES POUR DEUX ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Mme SERGI.- Ce rapport a pour objet d'approuver : une demande de subvention pour l'acquisition et la rénovation de l'ex-foyer d'accueil médicalisé « Les Clémentines » géré par l'association 3A situé à Cannes, prévues par l'association ADAPEI des Alpes-Maritimes ; une extension de 5 places du foyer d'hébergement Fleurquin Destelle de l'Association de formation et de promotion pour jeunes et adultes en recherche d'insertion (AFPJR) ; une extension de 8 places pour le SAMSAH dans le haut pays grassois porté par la Mutualité française, accompagnant les personnes déficientes visuelles.

Il est ainsi demandé d'octroyer une subvention pour l'acquisition et la réhabilitation de l'ex-foyer « Les Clémentines » prévue par l'ADAPEI des Alpes-Maritimes, d'un montant de 1 960 000 €, représentant 50 % du coût de la réhabilitation s'élevant à 3 945 547 €. Il est également demandé d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention à intervenir avec l'ADAPEI des Alpes-Maritimes définissant les conditions et modalités d'attribution à cette dernière de la subvention d'investissement pour la réalisation de l'opération, prenant effet à compter de sa date de notification et s'achevant le 31 août 2024, avec possibilité de prorogation maximale de deux ans.

Il est ensuite proposé : d'approuver le projet d'extension de 5 places du foyer d'hébergement de l'AFPJR sur la commune de Gattières, sollicité à coût constant, répondant au besoin territorial et correspondant aux objectifs d'évolution de l'offre inscrits dans le schéma départemental de l'autonomie 2022-2026 ; et d'approuver l'extension de 8 places pour le SAMSAH déficients visuels dans le haut pays grassois, étant précisé que l'engagement financier du Département pour l'exercice 2022 s'élève à 16 704,67 €, sous réserve de l'ouverture du service à compter du 1^{er} novembre 2022.

Le rapport n°5, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

6. PLAN DEPARTEMENTAL DE GESTION DE L'EAU

M. VIAUD. - Comme vous l'avez souligné, M. le Président, en ouverture de la séance, la gestion de l'eau constitue un sujet important puisque les Alpes-Maritimes, de même que la France, ont connu cette année un épisode inédit de sécheresse. Avec la canicule estivale répétée, jamais nous n'avions connu ce type de situation. Dans notre département, des mesures d'urgence ont été prises pour tenter de réduire les consommations en eau, pour accompagner les communes sinistrées, pour permettre aux populations de conserver un accès à l'eau potable et pour permettre aussi aux éleveurs d'abreuver les troupeaux.

Je voudrais vous remercier, M. le Président, de la part de tous ces éleveurs et de toutes ces communes qui ont pu s'appuyer sur votre écoute, sur les livraisons des services départementaux, de Force 06 et du SDIS 06 que vous avez diligentés avec une grande réactivité. Je veux être ici le porte-parole de tous ces maires des Alpes-Maritimes qui vous expriment la gratitude et la reconnaissance pour cette écoute, dans ce moment climatique difficile.

Les tendances des dernières décennies et les experts semblent confirmer que ces épisodes exceptionnels sont appelés à se multiplier malgré les efforts engagés à différents niveaux pour lutter contre le réchauffement climatique. Face à cette situation, il est indispensable d'engager des réflexions et des actions coordonnées, et de mieux anticiper les prochaines périodes de sécheresse auxquelles le département ne manquera pas de se trouver confronté dans les années qui viennent. Vous avez souhaité prendre la main, anticiper ces situations pour que nous puissions préparer l'avenir, et il est proposé aujourd'hui à notre assemblée de délibérer sur un Plan départemental de gestion de l'eau, articulé autour de quatre axes pour un budget de 25 M€.

Le premier axe est la lutte contre les pertes en eau et la préservation de nos ressources.

Le deuxième axe vise à favoriser les dispositifs innovants et utiles pour la gestion de la ressource en eau par le subventionnement majoré de tous les projets de réutilisation des eaux que vous avez évoqués dans votre propos introductif.

Le troisième axe correspond à la volonté de modifier et d'accompagner le comportement de l'utilisateur pour l'inciter à mieux consommer. Vous avez souhaité engager une enveloppe de 5 M€ pour la réutilisation et 3 M€ pour l'accompagnement de la modification du geste du consommateur.

Le quatrième axe vise à mieux connaître la ressource en eau et à mettre en œuvre des mesures concrètes à partir d'une enveloppe de 2 M€ afin de garantir aux Maralpins un accès durable à l'eau, avec la création de cet Observatoire départemental de l'eau qui doit rassembler l'ensemble des acteurs, des chambres consulaires, des présidents d'EPCI. L'ensemble des décideurs des Alpes-Maritimes doivent être présents autour de cette table et conjuguer leurs forces dans cet intérêt supérieur. Je veux dire combien le SMIAGE porte l'ensemble de cette politique sur le territoire et combien M. MARRO réalise un travail de qualité avec les collectivités territoriales. Le SMIAGE porte sur l'ensemble du territoire départemental l'exploitation et l'animation du réseau de suivi des eaux souterraines, la réalisation d'études stratégiques d'amélioration des connaissances, pour une meilleure gestion de l'eau et de la ressource et pour la mise à jour du document de référence sur ces questions.

Nous vous proposons donc aujourd'hui, mes chers collègues, sous l'autorité du président, de conclure et d'adopter un plan ambitieux d'engagement sur la gestion de l'eau avec les quatre axes que je viens d'évoquer : la lutte contre la perte en eau, la favorisation de la réutilisation, la sensibilisation des usagers et la recherche de connaissances supérieures sur l'eau que nous avons dans le département.

J'en ai terminé M. le Président et je vous remercie, à la fois pour les démarches qui ont été prises en urgence pendant l'été et pour votre écoute.

Je veux conclure sur la question des agriculteurs et cultivateurs de plantes à parfum. Vous avez accepté de les recevoir dans les prochaines semaines ou les prochains mois pour travailler sur ces questions de modification de l'irrigation, en écoutant aussi les sachants du terrain pour entendre leurs propositions et les traduire dans des mesures concrètes, avec l'aide et l'accompagnement du Département. Merci de cette écoute et merci de cet accompagnement.

M. le Président. - Merci M. VIAUD pour la présentation de ce dossier qui est, effectivement pour notre collectivité, un des dossiers majeurs de la séance d'aujourd'hui.

Merci pour votre implication dans cette politique et je sais combien la Ville de Grasse, pour les plantes à parfum ou pour le haut pays grassois, est un laboratoire que vous mettez volontiers en service pour expérimenter tous ces sujets, pour que nous puissions ensuite relayer ces belles opérations au niveau de l'ensemble du département.

M. SEGURA.

M. SEGURA. - M. le Président, mes chers collègues, nous pourrions nous associer aux propos de M. VIAUD sur le travail qui a été fait, avec tout de même un bémol pour nous.

Ces enjeux sont importants et cette initiative est intéressante puisque son objectif est d'améliorer la gestion de l'eau dans notre département. Nous ne la contestons pas sur le fond.

Au début du conseil, M. le Président, vous avez parlé de cette délibération et de rumeurs mais je vous invite à faire attention à vos sources. Il est important pour nous de rappeler que l'eau est une compétence majeure des EPCI. Chaque intercommunalité est déjà structurée sur sa propre compétence avec les données et les observatoires. Contrairement aux fausses informations que certains ont tenté de diffuser, nous sommes attachés aux compétences départementales et au respect de celles des intercommunalités. Nous ne faisons pas, comme vous l'avez souligné, de la politique avec l'eau. Nous sommes attachés à la lisibilité des politiques publiques. Et pour nous, ce projet doit se faire dans le respect strict des compétences de chacun.

Pour revenir sur les félicitations adressées au Directeur du SMIAGE M. MARRO, permettez-nous de nous y associer aussi.

Nous considérons en revanche que ce rapport aurait dû faire l'objet d'un échange approfondi et bilatéral avec chaque président d'EPCI en amont. Cela n'a malheureusement pas été le cas. Concernant la Métropole Nice Côte d'Azur, qui a fait ses preuves dans la gestion de l'eau et qui gère l'eau sur nos cantons, nous savons que vous avez accepté de rencontrer Christian ESTROSI pour évoquer ce sujet. Nous aurions préféré que cette rencontre ait lieu avant. Dans l'attente de ce rendez-vous, nous allons nous abstenir sur cette délibération et nous vous demandons aussi de bien vouloir surseoir à la désignation de deux conseillers départementaux qui siégeront au sein de ce comité.

Je vous remercie.

M. le Président. - Il y a des rumeurs qui n'en sont pas tout à fait puisque vous confirmez la difficulté et le doute qu'il y a, d'autant plus que cette rumeur n'est pas une rumeur dans la mesure où c'est le représentant de la Métropole Nice Côte d'Azur qui, au sein du SMIAGE, s'est exprimé en ce sens – vous pouvez en discuter avec lui – en marquant une opposition à cet Observatoire de l'eau.

La rencontre avec le Président de la Métropole, Christian ESTROSI, était programmée mais un problème d'emploi du temps s'est présenté et Christian ESTROSI m'a demandé de trouver une autre date, ce que je vais revoir volontiers. Mais cette réunion a pour objet le fonctionnement du SMIAGE et non l'Observatoire de l'eau. La discussion sur le SMIAGE est totalement indépendante de l'Observatoire de l'eau dont traite le présent rapport. Celui-ci organise le fonctionnement d'un observatoire pour lequel, je le répète, la présence de la Métropole est totalement indispensable, comme celle du Pays de Grasse, du Pays de Cannes, de la CARF ou celle des petites et grandes communautés de communes.

Nous avons besoin d'un observatoire qui couvre la totalité du territoire mais cela n'a rien à voir avec le fonctionnement intégral du SMIAGE. Nous nous appuyons sur la technicité du SMIAGE dont les personnels viennent tous à l'origine du fonctionnement de la Commission de l'eau du Département. C'est pour cette raison que nous les impliquons puisque ces hommes et ces femmes possèdent l'histoire de l'eau dans les Alpes-Maritimes et ont travaillé sur le sujet.

Je vous propose que nous ne suspendions pas les désignations pour le siège du comité de pilotage de l'Observatoire départemental de l'eau qui, je le rappelle, n'est pas l'objet du rendez-vous que j'ai avec Christian ESTROSI et qui est centré sur le SMIAGE. Si derrière, nous nous entendons sur l'observatoire, tant mieux. Et de dire que nous n'avons pas eu de concertation,

c'est faux. Depuis le 5 juillet, des invitations ont été faites ici à la Métropole Nice Côte d'Azur et à son représentant, Vice-président en charge de l'eau, sur le plan du fonctionnement de la régie de l'eau. C'est d'ailleurs un membre éminent du Comité national de l'eau. Nous avons donc, avec cette personne et avec le directeur qui exploite la régie des eaux de la Ville de Nice et de la Métropole, des personnes toutes indiquées et qui ont été invitées à chaque opération. Et comme je vous le dis, il ne s'agit pas de rumeurs mais de propos par lesquels ils étaient toujours dans l'observation, le retrait, le recul, jusqu'au jour où Hervé PAUL nous a dit qu'il avait la parole pour nous indiquer que la Métropole ne participerait pas à l'Observatoire de l'eau. C'est dommage. Ces réunions ont eu lieu. Je n'ai jamais eu de demandes de réunions bilatérales puisque je n'ai jamais jugé que ces demandes étaient nécessaires. Tous les EPCI, par leurs présidents ou Vice-présidents délégués, étaient autour de la table. Nous avons fait des réunions ensuite dans d'autres organismes, et les félicitations nous ont été adressées par tous, à l'unanimité.

Je pense donc qu'il n'y a pas à surseoir aujourd'hui à ces désignations pour cet Observatoire de l'eau sur lequel il faut que nous avançons. Je n'ai pas envie de perdre du temps sur cette affaire. Mais je le répète, si demain il faut élargir le comité, cela ne posera aucun problème.

M. SEGURA. - Nous l'entendons et nous attendrons le rendez-vous avec le Président Christian ESTROSI.

M. le Président. - Vous pouvez l'entendre et en prendre acte. L'eau n'appartient à personne dans ce département, elle appartient à tout le monde, et nous avons tous envie de voir l'eau être mieux gérée et bien gérée dans le département des Alpes-Maritimes. C'est l'unique objectif que nous avons.

M. PANCIATICI.

M. PANCIATICI. - Concernant ce sujet, notre groupe votera évidemment « pour ». Comme vous le disiez dans votre déclaration liminaire, je pense que nous en sommes au stade des dépassements des idéologies et des idées toutes faites. C'est d'ailleurs en ce sens que, dès début juillet, j'avais rencontré M. VIAUD à la mairie de Grasse et que nous travaillons déjà sur ce sujet ensemble de manière trans-partisane.

J'aimerais juste rappeler que, déjà en 2021, l'ONU sortait un rapport qui nous expliquait que la sécheresse était sur le point de devenir la prochaine pandémie et qu'il n'existait aucun vaccin pour la guérir. Un an plus tard, nous avons connu cette sécheresse, nous avons réussi à la limiter. Mais si rien n'est fait aujourd'hui, cette situation va entraîner un stress hydrique fort ou un manque d'eau sur 30 % des territoires européens, notamment sur le pourtour méditerranéen. C'est un sujet vraiment important dont il faut se saisir de manière trans-partisane puisque, un dérèglement du cycle de l'eau, un manque d'eau, une pollution de l'eau, c'est une pandémie mais c'est aussi la multiplication des pandémies. Nous l'avons déjà connu dans notre histoire et c'est ce à quoi nous nous risquons de faire de nouveau face si nous ne faisons rien aujourd'hui. C'est pour cela que nous sommes ensemble de manière trans-partisane sur ce sujet et que nous voterons totalement ce rapport.

M. le Président. - Merci M. PANCATICI pour cette déclaration qui, si j'ose dire, apporte de l'eau à mon moulin. Il faut aller vite, c'est important. Dans *Nice Matin*, une publication a fait état d'une difficulté majeure au Lac du Broc où la nappe phréatique a baissé de 8 mètres. Je suis en contact avec le président départemental de la Fédération de pêche, et il y aurait entre 5 et 6 tonnes de poissons emprisonnés et totalement envasés dans la maigre humidité qui reste. Nous ne savons pas du tout comment techniquement nous engager pour sauver ces poissons. J'ai fait savoir que le Département des Alpes-Maritimes se tenait à la disposition du président de la Fédération départementale de pêche pour intervenir. Nous voyons donc que la sécheresse va vite et nous avons intérêt à réfléchir vite pour gérer au mieux l'ensemble du processus avec ce qui a été décidé pour l'Observatoire de l'eau et le plan anti-sécheresse que nous votons aujourd'hui.

Pour la désignation des conseillers départementaux qui siègent au comité de pilotage de l'Observatoire de l'eau, je vous propose de ne pas procéder à ces désignations à bulletin secret.

Cette proposition, soumise au vote, est approuvée à l'unanimité.

M. le Président. - Je vous remercie.

Je vous propose de désigner au sein du comité M. VIAUD et M. PANCATICI, étant précisé que le président du Conseil départemental assurera de droit la présidence de ce comité.

M. SEGURA. - Nous ne prendrons pas part au vote.

Les candidatures de M. VIAUD et de M. PANCATICI, mises aux voix, sont approuvées à l'unanimité (le groupe Notre département d'abord ne prend pas part au vote).

M. le Président. - Je vous remercie.

Je vous propose à présent de voter sur l'ensemble du rapport.

M. SEGURA. - Nous nous abstiendrons.

Le rapport n°6, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe Notre département d'abord).

7. PLAN MEDITERRANEE 06

M. le Président. - Il s'agit d'un plan dont je vous ai parlé dans mon propos introductif. Il implique la restauration et la préservation des fonds marins sur le littoral méditerranéen, en particulier sur la Côte d'Azur.

Depuis le début des années 80, nous sommes partie prenante de la protection marine. A l'heure du GREEN Deal, nous avons envie d'accélérer, face au réchauffement et à la pollution, avec notamment les billes de polymères qui sont d'autant plus nuisibles qu'elles ne sont pas visibles. J'associe évidemment à cette démarche Mme BENASSAYAG qui suit ce dossier avec beaucoup de prégnance.

Nous sommes aujourd'hui sur une pression inédite en termes de pollution. Voici quelques chiffres : 5 000 milliards de particules de plastique flottent à la surface des mers, 75 % des déchets marins sont en plastique, le 7^{ème} continent qui est un monstre de plastique occupe 3,5 millions de kms² soit 6 fois la superficie de la France, 29 000 tonnes de déchets plastiques finissent chaque année dans la Méditerranée dont 80 % de macro-plastiques et 6 % de microplastiques. Pour celles et ceux qui sont passionnés par le sujet, je vous invite à aller rencontrer le laboratoire océanographique de Villefranche pour échanger avec eux. Nous avons fait le déplacement, avec Xavier BECK, et il est saisissant d'entendre les scientifiques nous parler de cette pollution. Ce sont ainsi 50 containers déversés chaque jour et, sans intervention, ce chiffre aura doublé en 2040. Dans les Alpes-Maritimes, ce sont 120 kms de linéaires côtiers soumis à de multiples usages industriels, touristiques, commerciaux et de plaisance, qui forment notre renommée mais qui, en même temps, nous invitent à les protéger pour éviter que ce qui fait notre attractivité soit totalement détruit demain.

Toutes les collectivités sont déjà très engagées. Aujourd'hui, avec ce plan, nous proposons quatre zones marines supplémentaires, trois sites Natura 2000 en mer et un parc départemental marin qui vient compléter les zones pour lesquelles nous avons une implication sur les réserves marines de Cagnes-sur-Mer.

Aujourd'hui, au-delà de ce qui est fait, nous allons encore plus loin et nous vous proposons des actions sur cinq ans, avec l'acquisition des connaissances sur la recherche et l'évaluation des impacts du changement climatique, notamment sur l'évolution de la biomasse. Nous avons également une ambition renforcée sur Cap d'Ail avec deux nouvelles zones à Cagnes-sur-Mer et Roquebrune-Cap-Martin. De même, pour le sanctuaire PELAGOS, nous entretenons d'excellentes relations avec son Altesse Sérénissime le Prince Albert II et nous travaillons ensemble sur ce sujet.

Sur la question des déchets en mer, nous aurons une surveillance aérienne du littoral et le renforcement des équipements d'intervention avec Force 06 en cas de pollution de faible ampleur. Sur la question des usages multiples et des zones de mouillage, nous saluons aussi toutes les initiatives des maires qui proposent des mouillages permanents et des ancres flottantes permettant aux navires de s'accrocher, évitant ainsi la destruction des posidonies qui assurent l'oxygénation du bord de mer. Nous soutenons également la pêche locale et l'aquaculture durable.

Enfin, nous prévoyons des actions de sensibilisation de nos populations avec un grand volet de communication, comprenant entre autres l'armement d'un bateau qui sera dédié à la sensibilisation des collégiens.

Voilà rapidement présenté ce projet. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus largement lorsque nous passerons en phase active, ce qui ne saurait tarder.

Mme BENASSAYAG.

Mme BENASSAYAG. - Je me réjouis que tous les conseillers départementaux aboutissent à des actions pérennes et que leur travail soit enfin reconnu pour différents sujets exposés dans cette assemblée. Je souhaite simplement attirer l'attention de nos concitoyens sur l'importance de la mer.

La mer fabrique presque 75 % de l'air qui nous est nécessaire pour respirer sur terre et elle permet d'absorber 30 % du CO₂. Dans le cadre du GREEN Deal, c'est évidemment un complément indispensable. J'aimerais vraiment que nos concitoyens prennent acte de cette nécessité de préserver la mer. De même, concernant les mouillages sauvages que vous avez évoqués, il est indispensable que les plaisanciers et armateurs prennent conscience de ce qu'ils font lorsqu'ils font des mouillages sauvages. Ils labourent les mers, ce qui est très néfaste pour les posidonies et pour toute la flore sous-marine.

Je suis donc vraiment très heureuse d'arriver à ce résultat. Le comité de suivi qui va être institué est également très important puisque, actuellement, toutes les instances travaillent en ordre dispersé, avec parfois des actions redondantes. Avec ce comité, qui sera créé et dont vous avez tout le détail, et avec aussi le Conseil national Mer et Littoral, puisque c'est un problème national, européen et international, je pense que toutes les instances ont leur place et travaillent en cohérence. Je remercie donc toutes les personnes qui ont participé, dont les services du Département, toujours très pointus et très discrets, qui nous permettent aujourd'hui de lancer ce beau programme qui s'inscrit dans le GREEN Deal et qui a toute sa place dans cette démarche.

M. le Président. - Je vous remercie.

Mme MOREAU.

Mme MOREAU. - Mes chers collègues, nous voterons bien-sûr cette délibération qui rejoint pleinement les actions déployées par la Métropole Nice Côte d'Azur pour la protection du milieu marin.

Parmi ces projets qui sont en totale cohérence avec ce Plan Méditerranée 06, nous pouvons citer : la création d'une aire marine protégée à Nice, dont le diagnostic territorial est en cours d'élaboration pour renforcer la connaissance du milieu marin et du littoral de Nice ; l'élaboration d'un atlas de biodiversité côtière avec l'Office français de la biodiversité qui permet de mieux connaître les zones de nurserie et de développer la science participative ; l'élaboration d'un schéma territorial de restauration écologique, qui intègre à la fois la valorisation écologique des ouvrages maritimes (ports, digues, canalisations, etc.) et la gestion des mouillages ; la lutte contre la pollution plastique avec le projet Blue Networking qui s'intéresse à la valorisation des engins de pêche usagés et une récupération des filets perdus ; la sensibilisation des usagers de la mer, avec différentes actions éducatives.

Ces projets pourront participer au Plan Méditerranée 06 et permettre une collaboration renforcée pour, *in fine*, atteindre l'objectif commun de protection du milieu marin.

Nous confirmons donc notre souhait de participer au comité de suivi en vous proposant la candidature de notre collègue Anne RAMOS-MAZZUCCO.

Nous vous demandons également de bien vouloir amender ce rapport pour permettre à la Métropole de participer au comité de suivi, pour ajouter la notion de partage des connaissances acquises afin qu'elles puissent être utiles à l'intérêt général et enfin pour prendre acte des principaux projets portés par notre célèbre championne d'apnée Aurore ASSO, conseillère municipale et métropolitaine déléguée à l'aire marine, à la mer et à l'écologie, en ajoutant, à la suite du paragraphe listant les zones marines protégées existantes, la mention du projet de création d'une aire marine protégée sur le littoral de Nice, portée par la Ville avec la Métropole,

et l'ajout de l'arrêté ministériel de protection de biotope de l'embouchure du fleuve Var qui comporte une zone marine.

Je vous remercie.

M. le Président. - Merci pour cette intervention et cette marque d'intérêt pour ce Plan Méditerranée 06. Je prends bonne note de la volonté de la Métropole d'y prendre un rôle plein et entier avec la candidature de Mme RAMOS-MAZZUCCO.

Sur l'ouverture à la Métropole, bien évidemment, il est prévu dans les statuts, ou dans le règlement, je ne sais pas comment cela a été institué précisément, que l'ensemble des EPCI, dès lors qu'ils ont une partie marine sur leur territoire, puissent y participer. Il n'y a donc pas de problème pour que vous puissiez solliciter la participation de la Métropole. C'est prévu comme tel.

M. PANCIATICI.

M. PANCIATICI. - Je ne reviendrai pas sur tous les bienfaits de ce Plan Méditerranée qui ont été développés par Mme MOREAU et par Mme BENASSAYAG.

En complément de ce qu'a très justement indiqué Mme BENASSAYAG, j'ajouterai juste que l'océan c'est la vie. C'est grâce à lui que nous pouvons respirer et nous nourrir. Il est donc très important. Nous avons cependant donné un avis réservé lors de la commission sur ce Plan Méditerranée pour une seule et unique raison, en l'occurrence l'un des objectifs qui mentionne le soutien financier à la pêche professionnelle locale et à l'aquaculture durable. Nous n'avons évidemment aucun problème à soutenir la pêche durable, les pointus et toutes les techniques de pêche respectueuses de l'environnement, qui n'arrachent pas les posidonies, etc.

En revanche, le terme d'aquaculture nous gêne puisqu'il est très vague et que nous ne savons pas de quoi vous parlez. Or, certains types d'aquaculture sont dévastateurs pour l'environnement et pour la biomasse dans d'autres océans. Nous ne voudrions donc pas que ce plan, par ce soutien financier à un certain élevage, soit néfaste pour d'autres populations du monde et d'autres océans. Nous aimerions donc, pour nous positionner sur ce rapport, savoir de quelle aquaculture vous parlez dans celui-ci.

M. le Président. - Nous sommes gênés sur la terminologie. Je partage votre sentiment sur le sujet mais nous n'avons pas d'autre terme que celui de « aquaculture » qui est aujourd'hui dans les usages. Nous avons en revanche mis celui de « durable », ce qui doit changer considérablement l'approche par rapport à l'aquaculture classique.

De surcroît, nous avons des maires particulièrement vigilants. Nous en avons discuté récemment avec le maire de Vallauris et le maire de Cannes, pour qui l'aquaculture traditionnelle ne manque pas de poser de sujets. Nous allons dans le même sens que la position des maires concernés. Sur Golfe-Juan, il y a par exemple une position de rejet de laisser ces équipements se développer. Le maire de Cannes nous suit sur cette affaire. Nous sommes donc dans la prudence. Nous souhaitons aider et favoriser tout ce qui peut encourager la recrudescence de la faune et de la flore avec la Fédération de chasse et il faut que nous fassions la même chose avec les pêcheurs. Pour ces élevages, il faut trouver la solution, et c'est la raison

pour laquelle nous avons inscrit le terme de « durable ». En revanche, nous n'avons pas capacité à légiférer.

M. PANCIATICI. - C'est un point technique. Le terme « durable » ne veut rien dire. A la limite, vous pouvez le remplacer par un terme désigné par le Parlement européen, celui de « Aquaculture multitrophique intégrée ». C'est un terme très précis qui empêche la dévastation des océans puisqu'il interdit la pêche de masse, encourage l'aquaculture des poissons végétariens pour nourrir les poissons carnivores tels qu'ils sont faits sur nos côtes.

M. le Président. - Personnellement, ce terme me convient.

Mme BENASSAYAG. - Je pense qu'une « aquaculture encadrée dans la mesure de nos compétences » pourrait peut-être mettre tout le monde d'accord.

M. le Président. - L'expression « Aquaculture multitrophique intégrée » est plus explicite mais un peu moins compréhensible que le terme « durable ».

M. PANCIATICI. - Dans ce cas, nous voterions évidemment pour ce rapport.

Mme SATTONNET. - J'entends ce que vous dites sur le terme « durable » qui est un terme générique et peut-être un peu galvaudé. Néanmoins, il nous permet aussi de garder la main et de prendre ensuite la décision d'aider ou non, en appréciant le caractère durable. Si nous utilisons le terme que vous venez d'évoquer, et que je ne connais pas, il faut rappeler qu'il y a déjà de l'aquaculture et qu'il faudrait savoir si elle est pratiquée dans ce cadre. Cela risque de nous poser problème par rapport à ce qui existe aujourd'hui. Il vaut peut-être mieux conserver une marge de manœuvre. Le terme « durable » n'est sans doute pas le plus juste mais il nous permet au moins de pouvoir adapter nos aides en fonction des retours scientifiques que nous aurons sur telle ou telle technique. Avec l'expression que vous proposez, j'ai l'impression que cela encadre un peu trop.

M. le Président. - En tous cas merci de cette proposition. Au regard de ce que viennent d'expliquer Mme SATTONNET et Mme BENASSAYAG, et au regard également de ce que me disent les services, qui sont très réservés face à ce terme qui n'est pas partagé dans son sens et dans son contenu par toutes celles et tous ceux qui sont là, je vous propose de conserver l'expression « aquaculture durable » mais, en vous promettant d'étudier le sujet pour que dès la session de novembre, nous puissions affiner cette proposition. Peut-être que cela vous permettra de voter le rapport.

M. PANCIATICI. - Comme je l'ai indiqué, le reste du plan est très bien. C'est vraiment ce terme « durable » qui nous pose problème puisqu'il est flou et qu'il existe de l'aquaculture qui n'est pas durable. J'ai peur que ce soit cela que l'on finance. Le maire de Golfe-Juan s'oppose à la ferme qui veut s'installer près de sa ville, j'en suis ravi et je le félicite mais il en existe déjà dans le département. Il existait celle du Cros-de-Cagnes, qui était durable mais qui n'est plus là

ou quasiment. En revanche, celle qui existe actuellement ne l'est visiblement pas entièrement, et j'ai peur que ce soit cela que l'on finance.

M. le Président. - Il faut préciser un point. Nous ne les finançons pas. Nous donnons des avis mais nous ne finançons aucune ferme aquacole, pas plus les durables que les non durables. Dans le plan qui est proposé, il n'est pas prévu un financement quelconque. Cela doit peut-être vous soulager.

M. PANCIATICI. - Largement M. le Président.

M. LUCIANO. - M. le Président, je tiens d'abord à vous remercier ainsi que le Vice-président Jérôme VIAUD et notre collègue et ami le maire de Cannes. Effectivement, la ferme aquacole prévoit, non pas de s'implanter, puisqu'elle est présente depuis un certain nombre d'années, mais de considérablement agrandir sa surface, aussi bien en surface que sous les eaux. Nous avons été alertés par les pêcheurs mais aussi par des associations de protection de l'environnement. Je me réjouis, et je tiens à le dire devant cette assemblée aujourd'hui, que vous ayez aussi rapidement pris à bras-le-corps ce problème que je vous avais soumis M. le Président. Je remercie aussi Jérôme VIAUD qui avait également été alerté. Effectivement, il y a eu une très belle réactivité du Département vis-à-vis de ce souci et je vous en suis profondément reconnaissant, en tant que maire de Vallauris-Golfe-Juan mais aussi en tant qu'amoureux de notre Méditerranée, à laquelle nous sommes tous ici attachés.

M. le Président. - Je vous remercie pour ce témoignage et en même temps cet engagement qui marque la volonté du Département d'être proactif, dans le respect de ce que les maires des communes souhaitent pour leur territoire.

M. BERNARD.

M. BERNARD. - M. le Président, vous avez bien voulu me confier la présidence de la commission GREEN Deal et, à ce titre, je visite un certain nombre d'entreprises de notre territoire, et je peux rassurer notre collègue. Nous avons, à quelques kilomètres d'ici, à proximité du stade de l'Allianz Riviera, la société Inalve. Un choc technologique est en train de se produire aujourd'hui, et l'alimentation des fermes aquacoles mute progressivement vers des solutions à base d'algues. La société Inalve propose une solution qui a été reconnue au niveau mondial. Je suis très attaché à ce que nous puissions voter ce rapport puisqu'il nous permettra de venir en aide à ce type de structures qui sont vraiment identifiées comme des solutions d'avenir.

M. le Président. - Je vous remercie. Je pense que nous parvenons à trouver là un point d'équilibre qui donne satisfaction à tout le monde, avec l'engagement d'affiner ce terme par rapport à votre proposition.

Concernant le vote de ce rapport, je vous propose de ne pas procéder à bulletin secret pour les désignations de celles et ceux qui siégeront dans ce comité.

Cette proposition, soumise au vote, est approuvée à l'unanimité.

M. le Président. - Je vous remercie.

Je vous propose, pour siéger au sein du comité, Mme BENASSAYAG, Me BECK et Mme RAMOS-MAZZUCCO, étant précisé que Mme BENASSAYAG assure la présidence de ce comité.

Mme MOREAU. - Retenez-vous l'avenant que nous avons proposé ?

M. le Président. - Oui. Mme RAMOS-MAZZUCCO est retenue.

Mme MOREAU. - Mais concernant l'ajout de la mention du projet de création d'aire marine protégée et l'ajout de l'arrêté ministériel de protection ?

M. le Président. - Nous le rajouterons après, dans le cadre du travail. Techniquement, nous ne savons pas là où nous allons, nous allons donc décider nous-mêmes en séance d'un sujet dont nous ne pouvons pas inscrire le périmètre précis. Nous allons donc travailler et décider.

Mme MOREAU. - D'accord, merci.

M. le Président. - Je sou mets donc au vote les désignations de Mme BENASSAYAG, Me BECK et Mme RAMOS-MAZZUCCO.

Les candidatures de Mme BENASSAYAG, Me BECK et Mme RAMOS-MAZZUCCO, mises aux voix, sont approuvées à l'unanimité.

M. SEGURA. - Merci pour Mme RAMOS-MAZZUCCO.

M. le Président. - Avec plaisir.

Je vous propose à présent de voter sur l'ensemble du rapport.

Le rapport n°7, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

8. POLITIQUE GREEN DEAL EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

M. VIAUD. - M. le Président, ce rapport montre le chemin que vous avez souhaité pour le Département. La politique du GREEN Deal a été débattue dans la commission des Finances du 6 octobre et dans la commission GREEN Deal du 4 octobre, et elle a reçu un avis favorable à l'unanimité des participants de ces deux commissions.

Ce rapport propose d'approuver le renforcement d'un dispositif existant et la mise en place de nouveaux programmes et partenariats en faveur de la transition énergétique. C'est ce que je vais essayer de décliner rapidement dans une note synthétique que m'ont préparée les services, ce dont je les remercie.

Trois éléments de contexte, avec tout d'abord le dernier rapport du GIEC qui rappelle l'urgence d'une action ambitieuse en matière de réchauffement climatique, les tensions actuelles sur les coûts d'approvisionnement énergétique, ce qui est au cœur de nos débats dans toutes nos collectivités, ainsi que sur les plans national et international, sachant que les Alpes-Maritimes dépendent fortement des ressources énergétiques produites hors du territoire. Des dispositifs sont déjà mis en œuvre par le Département, c'est-à-dire des dispositifs de sobriété, d'efficacité et d'énergies renouvelables sur le patrimoine départemental et auprès des acteurs du territoire, avec les aides aux communes, aux EPCI, la SEM Energy 06 avec Valérie PAUT, que vous avez nommée à sa tête, les appels à projet GREEN Deal et le guichet Confort Energie 06 qui reçoit beaucoup de dossiers et de demandes, preuve d'une véritable réponse à des attentes sur notre territoire.

L'évolution du dispositif existant à travers ce rapport, c'est d'abord le fonds social à la maîtrise de l'énergie. Nous voulons élargir l'accès à l'ensemble des ménages, avec une modulation du niveau d'aide en fonction du revenu, l'élargissement des conditions d'éligibilité, l'augmentation des plafonds et montants de subventions pouvant atteindre jusqu'à 12 700 € pour les ménages les plus modestes, et l'ajout d'une aide au remplacement des chauffages au gaz ou au fuel par des pompes à chaleur ou des chauffages à bois. C'est ce qui constitue le premier axe de ces modifications qui sont proposées.

Le deuxième est la création d'un nouveau dispositif : le fonds social d'aide à l'acquisition de véhicules et à l'installation d'infrastructures de recharge électriques. Cela nous permettra d'aider les particuliers dans les Alpes-Maritimes à acheter un véhicule électrique neuf et à installer des lieux de recharge dans les copropriétés. Trois niveaux d'aide sont intégrés dans ce plan : 5 000 € pour les ménages les plus modestes, 4 000 € pour les ménages aux revenus intermédiaires et 1 000 € pour les ménages les plus aisés. Le Département propose aussi un montant forfaitaire de 400 € versé aux propriétaires, correspondant au coût moyen des aménagements de chaque place de parking pour les bornes individuelles.

Le troisième grand volet est le partenariat renforcé avec l'Association pour l'avenir du véhicule électro-mobile.

La quatrième grande ligne de force est la création d'un nouveau dispositif, le fonds départemental pour le développement des énergies thermiques renouvelables et de récupération, en partenariat avec l'ADEME.

Je vous propose donc, en conclusion, d'approuver ces lignes de force et de mettre en œuvre cette modification du GREEN Deal d'origine, avec cette extension significative en direction des ménages et des Maralpins.

Nous vous remercions, Président, de ce nouveau plan qui permet de faire évoluer ce GREEN Deal vers la transition énergétique que vous appelez de vos vœux.

En complément de ce rapport, nous avons une note au rapporteur sur l'instruction de la demande d'aide à la réalisation de l'audit énergétique, avec la préconisation de travaux et des modalités de versement.

M. le Président. - Je vous remercie pour la présentation de ce rapport important pour l'aide financière aux particuliers et individuels.

M. PANCIATICI.

M. PANCIATICI. - Merci M. le Président. Nous voterons bien évidemment ce rapport mais j'aimerais, mes chers collègues, vous faire une proposition.

Comme le dit très justement ce rapport, les recommandations du GIEC, les tensions géopolitiques et la fluctuation énergétique actuelle et durable nous imposent une politique très forte en matière de transition et d'indépendance énergétique. A l'heure actuelle, comme vous l'indiquez dans le rapport, le département ne produit que 7 % de sa consommation énergétique et sa situation de péninsule dans ce domaine, puisque nous n'avons qu'une seule ligne à haute tension qui arrive dans notre département, va fragiliser à l'avenir, si la situation persiste, la tension qui pèse sur nos collectivités et sur les Maralpins.

Nous sommes donc tous d'accord pour dire que, pour faire face à ce défi de stabilité, le Département doit s'appuyer sur un scénario de développement énergétique rapide et sur un plan de sobriété fort, que les petits gestes individuels du quotidien, comme mettre un col roulé, ne suffiront pas.

Vous le disiez dans votre discours préliminaire, M. le Président, vous souhaitez protéger et armer notre collectivité. C'est d'ailleurs en ce sens que nous avons déjà, en octobre 2021, voté à l'unanimité un large plan Collège qui prévoyait 31,5 M€ sur dix ans pour isoler et rénover les collèges. C'est ce point sur lequel je voudrais m'attarder quelques minutes.

Au regard de l'envolée des coûts de l'énergie et de leur fluctuation, au regard des coûts de l'électricité, du gaz et du fuel, je me demande si cet investissement de 31,5 M€ est aujourd'hui encore suffisant et s'il suffira à garantir la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement à l'avenir. Je me demande s'il ne serait pas nécessaire et pertinent de réviser à la hausse cet investissement pour nos collèges.

C'est pourquoi notre groupe Environnement et Solidarités souhaite que notre assemblée s'empare, lors du débat d'orientations budgétaires, et se pose la question d'un plan d'urgence énergétique, de sobriété et de rénovation de nos collèges sur les cinq années à venir, et que nos services et les élus de la commission GREEN Deal puissent étudier ce sujet de façon globale en amont.

Pour illustrer mon propos, j'aimerais vous donner un exemple, celui de l'association NegaWatt, reconnue dans l'Hexagone dans le domaine de l'énergie, mentionnée ce jour dans notre presse locale. Elle nous apprend que, sur la base d'une isolation complète moyenne à raison de 395 € du m² pour un collège de 5 000 m², il nous faudrait investir environ 2 M€ pour faire les réparations en une seule fois et ne pas multiplier l'installation des chantiers. De ce fait, l'investissement de 20 M€ par an pour rénover entièrement et rapidement nos collèges, générant par là même des économies d'énergie importantes, n'est-il pas envisageable pour réduire et stabiliser à l'avenir nos dépenses de fonctionnement ?

Parallèlement, comme l'indique le rapport, le Département pourrait inciter les équipes administratives et pédagogiques des collèges, ainsi que les élèves et leurs parents, à s'emparer de la question de la production énergétique avec des acteurs publics et privés pour que ce plan s'inscrive dans un schéma de développement durable total et constant. Ce plan participerait ainsi à la nécessaire réduction des gaz à effets de serre. Il anticiperait même mieux la trajectoire de baisse des émissions 2030-2050 figurant dans les rapports suivants.

En souhaitant retrouver cette question lors de notre débat d'orientations budgétaires, je vous remercie de votre attention.

M. le Président. - Je vous remercie pour votre intervention, dans laquelle vous apportez à la fois la question et la réponse. Nous partageons parfaitement vos inquiétudes et votre vision du développement, tel que cela est un peu écrit dans les rapports, et en même temps votre conclusion puisque nous débattons de cette réévaluation lors de notre prochaine assemblée de novembre sur le débat d'orientations budgétaires et sur la décision modificative qui permettra éventuellement de modifier les montants budgétaires.

M. BERNARD.

M. BERNARD. - Pour revenir sur la notion de péninsule électrique dont vous venez de nous parler, en 2011, le Conseil départemental a signé un contrat d'objectifs avec RTE permettant de réaliser un filet de sécurité pour notre département. La semaine dernière, nous avons, avec Pascale GUIT-NICOL, rencontré RTE, justement pour avoir des précisions sur un certain nombre de points à propos de cette stratégie. Notre département n'est plus du tout une péninsule. Il existe toujours la ligne de 400 000 volts de Boutre à Carros-Le-Broc mais il y a également maintenant trois lignes qui, cumulées, représentent 225 000 volts et qui nous permettent d'être maillés avec le reste de l'Europe. Nous n'aurons donc pas une double peine cet hiver entre les coupures tournantes et un black-out de notre département, ce qui est très rassurant pour l'avenir.

M. le Président. - Je vous remercie pour ces propos rassurants. Il est vrai que la deuxième ligne Boutre – Carros de 400 000 volts, qui n'a jamais vu le jour, a fait couler beaucoup d'encre mais d'autres solutions sont venues pour assurer l'approvisionnement énergétique de notre département, et je ne peux que m'en réjouir. J'espère que votre conclusion sera la réalité de ce qui se passera cet hiver et que nous n'aurons pas à supporter des ruptures d'approvisionnement électrique. De ce point de vue, la situation au niveau national est quand même très tendue.

Le rapport n°8, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

9. GREEN DEAL - BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ET APPEL A PROJETS 2022

M. VIAUD. - Ce débat sur ce rapport a eu lieu en commission GREEN Deal le 4 octobre ainsi que le 6 octobre en commission des Finances avec, dans les deux cas, un avis favorable à l'unanimité.

Ce rapport a pour objet de présenter le bilan des émissions de gaz à effet de serre et de proposer le lancement d'une nouvelle édition de l'appel à projets GREEN Deal.

S'agissant du bilan des émissions de gaz à effet de serre, nous vous proposons de prendre acte des conclusions et perspectives issues de la réalisation de ce rapport de synthèse et qui est joint en annexe, d'engager le Département sur une trajectoire résolument ambitieuse de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre tendant vers - 27 % à l'horizon 2030, de donner délégation à la commission permanente pour assurer le suivi de cette opération, et prendre toute décision utile quant aux actions à mettre en place pour atteindre les objectifs que nous nous fixons aujourd'hui.

Concernant l'appel à projets GREEN Deal, il s'agit d'approuver le lancement de la deuxième édition de cet appel à projets GREEN Deal à destination des communes, des communautés de

communes, des EPCI, des fondations reconnues d'utilité publique et des sociétés coopératives d'intérêt collectif, dont les projets de règlement et de dossiers de candidature sont joints en annexe. Il sera doté d'un montant de 2,7 M€ en investissement et de 300 000 € en fonctionnement. Il est également proposé d'autoriser le président du Conseil départemental à désigner par arrêté les membres du jury de sélection et de donner délégation à la commission permanente pour prendre toute décision utile, dans le cadre de la deuxième édition de l'appel à projets GREEN Deal, après le grand succès du premier acte puisque la commission avait été saisie par toutes les communes du département avec un réel engouement.

Enfin, il s'agit de prendre acte que les crédits nécessaires seront inscrits au budget départemental pour les années 2023-2026.

Je vous remercie et je salue la transversalité qui a été installée sur ces sujets dans la commission GREEN Deal avec l'ensemble des services départementaux.

Le rapport n°9, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

10. STRATEGIE DEPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMERIQUE

M. KONOPNICKI. - Notre monde évolue, et nous vivons actuellement une révolution numérique importante. Sous votre impulsion M. le Président, le Département a initié une politique SMART Deal qui répond à deux objectifs majeurs : améliorer la qualité de vie des habitants des Alpes-Maritimes et apporter un service public toujours plus performant et de meilleure qualité à l'usager, avec une administration départementale dotée d'outils innovants et donc toujours plus performante.

Comme vous l'avez souligné dans votre propos introductif, le numérique est aujourd'hui un enjeu majeur. Pour qu'il se développe partout et s'adresse à chacun, le Département doit agir de manière globale et notamment lutter contre l'illectronisme ou encore plus globalement la fracture numérique. Les chiffres nous le rappellent sans cesse, avec notamment l'INSEE qui annonce que près de 16 % de la population âgée de plus de 15 ans est en situation d'illectronisme. De même, près d'un Français sur deux n'a pas une très bonne maîtrise de l'utilisation des nouvelles technologies et de l'internet.

Aussi, considérant que le Département est le chef de file des solidarités territoriales et la collectivité des solidarités humaines, il est mis en place une stratégie départementale pour lutter contre cette fracture numérique, avec un enjeu clair : l'accès de tous et de chacun au numérique.

Des publics prioritaires ont été définis : les personnes au RSA, les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie et plus généralement les seniors. Il faut rappeler que les dispositifs mis en œuvre par le Département des Alpes-Maritimes s'adressent à chacun et sont présents partout, puisqu'il est de la responsabilité du Département d'accompagner tous les publics dans l'usage du numérique au quotidien. Nous avons pour cela de formidables outils avec notamment la Maison de l'intelligence artificielle, ou encore la Micro-Folie.

Le plan qui est proposé aujourd'hui repose sur trois piliers majeurs.

Le premier d'entre eux est de rendre autonome l'ensemble des habitants du département à l'usage du numérique et donc de les former au numérique.

En parallèle de ce dispositif phare, qui comprend notamment la création du pass numérique, il s'agit d'encourager et de stimuler la création d'un réseau de médiation numérique, ce qui a déjà débuté puisque nous avons approuvé une délibération lors de la précédente assemblée départementale, sur ce réseau, basé en particulier sur le travail des conseillers numériques.

Enfin, le troisième pilier est un engagement du Département qui ne date pas d'aujourd'hui mais qui est réaffirmé : celui de faciliter l'accès de chacun aux équipements numériques.

Ainsi, le pass numérique est au cœur de la stratégie de lutte contre la fracture numérique. Il s'agit d'un dispositif labellisé par l'Etat qui donne le droit d'accéder à des services d'accompagnement. Quelque part, nous pouvons le comparer au modèle du chèque-restaurant puisque le pass numérique comprend des carnets de cinq à dix pass d'une valeur de 10 € qui seront délivrés par les collectivités, les associations ou les structures locales, mais toujours après évaluation du besoin. C'est donc ici que débute le parcours individuel de formation de l'utilisateur. Les bénéficiaires pourront utiliser leur pass pour participer à des ateliers, des initiations, et avoir des cours de perfectionnement dans des lieux de médiation numérique agréés. En contrepartie, les structures qui accueilleront ces usagers, qu'il s'agisse de structures locales, d'entreprises ayant obtenu une certification de l'Etat, ou d'associations, se verront rétribuées de la valeur du pass numérique. Actuellement, il existe plus d'une dizaine de structures labellisées dans notre département.

Voilà pourquoi, en complément de ce pass numérique, pour lequel nous proposons d'engager 400 000 € de crédits financiers, il y a également la volonté d'aller encore plus loin dans la création d'un réseau de médiation numérique. En effet, nous avons besoin de ce dispositif pour mettre sur pied ce pass numérique, et cela passe par une politique volontariste forte du Département auprès de l'ensemble des conseillers numériques agréés dans les Maisons France Services, mais aussi des sept conseillers numériques que le Département a recrutés, ce qui était l'objet de la précédente délibération de l'assemblée départementale il y a quelques mois.

Le Département réaffirme également un soutien fort à l'ensemble des acteurs associatifs engagés notamment dans le haut et le moyen pays pour délivrer ces formations et mettre à disposition un ensemble d'équipements numériques, dont notamment des ordinateurs réformés, ce qui est toujours bon pour l'environnement. L'ensemble des structures départementales sont également utilisées dans une volonté de mutualisation et de transversalité : les Maisons des solidarités départementales, les Maisons du Département, les collèges, et bien évidemment la Maison de l'intelligence artificielle.

Enfin, le Département facilite l'accès aux équipements numériques depuis de longues années et dote l'ensemble des structures dont il a la charge, dont les collèges.

Plus que jamais, dans ce plan départemental de lutte contre la fracture numérique, l'accès aux équipements numériques prend une place importante. C'est même un enjeu majeur, notamment pour les ménages les plus vulnérables et les personnes en situation de difficulté. Une nouvelle fois, dans un élan de solidarité, le Département mettra à disposition de ces publics des

ordinateurs et tablettes reconditionnés, ainsi que tout équipement qui permettra de s'aguerrir à l'usage du numérique.

En complément de l'accès aux équipements, il y aura bien évidemment aussi une simplification et une amélioration constante de l'ensemble des outils numériques du Département. Je précise que le Département a été lauréat de deux grands appels à projets européens qui donneront là-aussi droit à l'ouverture de crédits importants pour financer ces politiques. La simplification et l'amélioration des outils viendront donc compléter le dispositif d'appropriation du numérique au service des Maralpins.

Il vous est donc proposé d'approuver cette stratégie départementale de lutte contre la fracture numérique, de donner délégation à la commission permanente pour suivre et mettre en œuvre les projets afférents à cette stratégie, et d'allouer les 400 000 € de crédits financiers nécessaires à la création et à la mise en œuvre du pass numérique.

M. le Président. - Je vous remercie pour la présentation de ce rapport, faite avec beaucoup de passion, de pertinence et d'expertise. David KONOPNICKI s'intéresse désormais à tout ce concept qui a beaucoup évolué. Nous ne pouvons pas faire d'autosatisfaction mais tout de même, depuis 2017, nous avons beaucoup évolué sur cet accompagnement des évolutions du numérique, jusqu'à la présentation de cette délibération, dans laquelle nous parlons d'encapacitation. Nous passons de l'acculturation à l'encapacitation. Benjamin MATHIEU nous avait présenté ce point dans le cadre du SMART Corner. Plusieurs d'entre nous s'interrogeaient d'ailleurs sur l'appellation « SMART Corner ». Ce nom anglais porte bien cette révolution du numérique. Lorsque nous considérons tous les utilisateurs de l'informatique et de la révolution du numérique, la langue anglaise est utilisée à 90 % pour la pratique des applications et pour le fonctionnement des ordinateurs. Le nom se retrouve donc légitimé par l'ensemble de celles et ceux qui, au niveau de la Maison de l'intelligence artificielle, se battent pour faire en sorte que les Maralpins soient au bon niveau dans cette révolution du numérique et qu'il n'y ait pas de fracture du numérique. Nous ne voulons pas que certains se retrouvent asservis à l'ordinateur, et nous souhaitons au contraire que la machine soit vraiment au service de tous.

Le rapport n°10, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

11. TOURISME - SOUTIEN AU COMITE REGIONAL DU TOURISME COTE D'AZUR FRANCE ET SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'ASSOCIATION SOCIETE DES COURSES DE LA COTE D'AZUR

M. LOMBARDO. - Ce rapport concerne le tourisme et l'attractivité. Le tourisme constitue un facteur économique majeur dans notre département.

Ce rapport a pour objet d'apporter un soutien au Comité régional du tourisme (CRT). Je passerai bien-sûr sur ce que nous avons vécu, à savoir le retrait de la Région en termes d'aide envers ce comité. Cette subvention a aussi pour volonté de prolonger la campagne de communication qu'accomplit notre CRT, de renforcer les actions de promotion, d'amplifier les actions relatives

au tourisme durable et de participer à la prospection de nouveaux marchés prometteurs et porteurs aux côtés de l'Agence du développement touristique de la France. Tout cela se fera aux côtés des partenaires et offices du tourisme du département, et je rappelle que pour cela la commission permanente a alloué un montant de 3,4 M€ au CRT Côte d'Azur France et qu'il convient aujourd'hui d'apporter une subvention complémentaire de 400 000 € qui a été sollicitée afin de répondre à un besoin de pérennisation de l'ensemble de ces actions de promotion.

A cela s'ajoute, toujours dans la volonté de labelliser toujours davantage notre territoire maralpin qui a de nombreux atouts, attrait et même services, dont un qui concerne la Société des Courses de la Côte d'Azur et son hippodrome, qui est une association à but non lucratif qu'il convient d'aider. Cet hippodrome, qui est ancestral dans le département, est quand même le deuxième hippodrome de France après celui de Vincennes. Il a aujourd'hui besoin de s'améliorer en réalisant une piste « polytrack ». C'est une piste en sable fibré de type gazon artificiel qui permet de favoriser les chevaux de grande vitesse, tout cela dans le cadre de concours hippiques, courses, meetings divers, grands prix, etc., c'est-à-dire autant d'événements qui font la célébrité de cet hippodrome, qui participe à la notoriété et à la labellisation du territoire des Alpes-Maritimes. Il s'agit donc d'octroyer une subvention départementale à hauteur de 350 000 €, partant du principe que la Région est également sollicitée à hauteur de 600 000 € et que la Métropole l'est à hauteur de 300 000 €.

M. le Président. - Je vous remercie pour défendre si bien ce tourisme sur l'ensemble de nos dossiers.

Je précise que Mme BINEAU, Mme BORCHIO-FONTIMP, Me BECK, M. CHAIX, M. CIOTTI, M. GINESY et M. VIAUD ne prennent pas part au vote puisqu'ils siègent au CRT. Il en est de même pour M. DERMIT, en raison du siège qu'il occupe au sein de la Société des Courses de la Côte d'Azur.

Le rapport n°11, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

12. DE NOUVEAUX PARCOURS MEMORIELS POUR LE DEVOIR D'HISTOIRE

Mme FRONTONI. - Je tiens à remercier les services, et surtout ma collègue Mme ARINI, sans qui je n'aurais pas pu travailler sur ce plan mémoriel puisqu'il touche directement sa délégation. 2003, début des voyages de la mémoire. 2023, 20^{ème} année. C'est une année cruciale pour pouvoir redémarrer un nouvel élan dans une action déjà extrêmement remarquable puisque nous sommes le premier département de France à nous être installés dans la durée dans la promotion du devoir de mémoire. Il est vrai qu'une société ne peut pas vivre sans affirmer sa relation au passé et donc à ses anciens. Il est nécessaire pour nous de donner un nouvel élan puisque les témoins qui viennent dans les établissements scolaires disparaissent malheureusement avec le temps. Nous avons également besoin de collationner l'ensemble des archives et de nombreux témoignages patrimoniaux que nous avons dans notre département.

Nous allons engager un grand plan pour la rénovation du patrimoine architectural militaire et, dans cette perspective, il nous faut renforcer notre action auprès des jeunes.

Cette action va se dérouler sous trois principaux piliers. Jusqu'à présent, nous avons un partenariat avec le Mémorial de la Shoah qui intervenait dans des ateliers hors les murs pour les établissements scolaires. Il est important pour nous de renforcer cette coopération et ce partenariat, avec une nouvelle convention triennale qui va aller au-delà des ateliers hors les murs et qui va nous accompagner sur des dispositifs de sensibilisation des agents de la collectivité départementale, notamment par rapport à l'accueil du public et à la gestion de situations pouvant être difficiles et conflictuelles. Les ateliers de la Shoah ont développé des outils simples et re-transposables auprès de nos personnels. Il s'agit donc de poursuivre l'animation des ateliers hors les murs et de renouveler les expositions itinérantes que nous avons dans les établissements.

Notre parcours mémoriel sera axé sur deux dimensions : une dimension locale et une dimension plus généraliste.

Dans notre région, nous pouvons trouver trois temps pour le devoir mémoriel, avec tout d'abord « la Première Guerre mondiale : une drôle de guerre » où, pour le moment, la dimension locale se traduisait par l'organisation d'une semaine de la mémoire sur le Fort de la Drète, qui se prête très bien à la reconstitution et des animations sur le thème de la Grande Guerre, et qui colle tout à fait au programme de nos collégiens, dans le cadre du cycle 4.

Une dimension élargie sera proposée aux équipes pédagogiques avec la possibilité d'organiser un voyage de la mémoire sur Verdun et les Poilus, dans le même esprit que ce qui avait été proposé il y a quelques années, M. le Président, avec le Train des Poilus parti depuis la gare de Nice.

La deuxième possibilité correspondra à « la Deuxième Guerre mondiale : l'oppression » avec la poursuite des journées médiation auprès du Camp des Milles.

Dans la dimension élargie, nous aurons toujours la poursuite de nos voyages de la mémoire et de nos journées sur les camps d'Auschwitz-Birkenau. Nous allons surtout apporter un approfondissement des connaissances au travers d'un travail partenarial entre l'Education nationale et les ateliers de la Shoah, pour pouvoir former et outiller un certain nombre de nos enseignants afin de compléter la vision de cette oppression et de découvrir d'autres sites et d'autres lieux qui permettront de constituer notre base de données. Nous leur demanderons en effet en rétrocession de constituer des ressources patrimoniales que nous pourrons ensuite diffuser sur l'ensemble des 72 collèges.

La dernière partie de ce volet sur la Deuxième Guerre portera sur la Libération, avec une dimension locale par la visite du musée de la Résistance de Nice, et une dimension élargie avec un voyage de la mémoire sur les Plages du Débarquement en Normandie.

Ces voyages citoyens vont correspondre parfaitement aux programmes des élèves. Les équipes pédagogiques pourront s'investir et les collégiens pourront travailler différentes thématiques, à discrétion évidemment des établissements. Nous garderons le principe d'une organisation de quatre voyages par an, tout en offrant un complément mémoriel beaucoup plus adapté pour l'ensemble de nos collégiens.

Je vous propose donc, mes chers collègues, d'autoriser le président à signer, au nom du Département, tous les avenants et conventions qui nous permettront d'ajouter ces merveilleux projets dans le panel déjà assez large de nos actions envers les Maralpins.

Je vous remercie.

M. le Président. - Je vous remercie pour la présentation de ce rapport particulièrement bien étoffé. Pour mémoire, je rappellerai qu'il y a en complément la réhabilitation du patrimoine historique qui va renforcer toute cette éducation, comme vous l'avez parfaitement souligné.
M. SEGURA.

M. SEGURA. - Nous voterons évidemment ce rapport mais, alors même qu'elle est absente pour des raisons familiales, nous voulons rappeler l'engagement de notre collègue Martine OUAKNINE sur l'ensemble de ses actions pour le devoir de mémoire. Il y a presque 20 ans, le 18 décembre 2003, avait lieu le premier voyage de la mémoire, dans le cadre de la commémoration du 60^{ème} anniversaire de la Shoah. A l'initiative de ce projet, nous retrouvons notre chère collègue Martine OUAKNINE, sous la présidence de Christian ESTROSI au Conseil général des Alpes-Maritimes, qui lance alors un remarquable travail de mémoire engagé. Très tôt, elle a vu tout l'intérêt et le sens de ces voyages, la préservation et la transmission aux plus jeunes de la mémoire et des valeurs républicaines des hommes et des femmes qui ont défendu le territoire national et ses idéaux. A travers ces voyages, elle a surtout voulu permettre à un grand nombre de collégiens d'approcher avec lucidité et courage les conditions dans lesquelles l'irréparable et l'indicible ont été commis, en proposant une visite pédagogique chargée d'histoire menant sur les traces des Juifs déportés pendant la Seconde Guerre mondiale. Elle s'est ainsi considérablement investie auprès de nombreuses générations de collégiens, en créant, notamment en juin 2016, le Prix Charles GOTTLIEB, récompensant les meilleurs travaux de restitution des collégiens et en créant un partenariat avec le Mémorial de la Shoah pour les ateliers hors les murs proposés aux collèges du département. Le devoir de mémoire, Martine OUAKNINE en fait sa priorité durant tous ses mandats, avec l'engagement remarquable des services du Conseil départemental, que nous remercions à cette occasion. Avec le soutien des présidents successifs, Martine OUAKNINE a su proposer un programme pédagogique fort de sens qui fêtera son 20^{ème} anniversaire. C'est avec beaucoup d'admiration et de respect que nous tenons à saluer son combat pour que chaque collégien soit le témoin d'une mémoire à ne jamais oublier. C'est le combat de nous tous.

Je vous remercie.

M. le Président. - Merci M. SEGURA de souligner effectivement l'origine de cette action, avec une volonté, celle de Christian ESTROSI, de Martine OUAKNINE, de Eric CIOTTI qui à l'époque était Directeur de Cabinet. Tout le monde allait vers cette reconnaissance, et quelque chose de fort a été monté par le Conseil départemental avec des milliers de collégiens qui ont pu être sensibilisés. Eric CIOTTI l'a maintenu ensuite, dans la continuité de Christian ESTROSI. J'ai maintenu également ce devoir de mémoire et ces voyages, et aujourd'hui, nous élargissons cette démarche à l'ensemble du monde combattant face à toutes

les tragédies que nous avons pu connaître, et nous n'oublions pas le travail effectué à l'origine par Martine OUAKNINE. Merci de l'avoir rappelé.

M. PANCIATICI. - Je remercie le Département pour autant d'années d'engagement dans le domaine de la mémoire.

En tant que professeur de collège, je sais à quel point cela est précieux pour les métiers de l'enseignement mais aussi pour les élèves. Ce devoir de mémoire et les actions mises en œuvre nous donnent l'occasion, en tant que professeurs d'histoire-géographie, de voir d'une autre manière l'histoire locale et internationale mais aussi de l'enseigner. C'est bénéfique en tous points, et je voulais en remercier chaleureusement le Département.

Nous voterons évidemment pour cet élargissement du devoir de mémoire.

M. le Président. - Je vous remercie pour ces remerciements qui vont droit au cœur de l'ensemble de celles et ceux qui votent ce dispositif et pour les services qui ne manquent pas d'être particulièrement engagés.

Je souligne que 18 000 collégiens ont pu se rendre sur Auschwitz-Birkenau. C'est dire combien la mémoire collective de nos collégiens en est aujourd'hui imprimée.

Le rapport n°12, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

13. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE INNOVATION – 7 CONVENTIONS DONT UNE CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE COTE D'AZUR

Me ASSO. - Comme vous l'avez indiqué M. le Président, les inconvénients qui ont suivi l'efficacité attendue du contrat d'avenir territorial ont amené le Département à s'engager, alors que ce contrat n'était pas encore validé ni signé.

Nous avons maintenu nos choix de soutien à l'Université. Après échanges avec celle-ci, ces choix se sont traduits par le fait de prévoir la signature d'une convention-cadre qui va déterminer les relations entre le Département et l'Université, ainsi que les financements que nous allons consacrer afin d'assurer cette relation, essentielle à mes yeux, entre la pensée académique et l'action publique opérationnelle quotidienne. Rien n'interdit de penser et d'agir. C'est possible parfois mais ce n'est pas toujours pratiqué.

C'est dans cet esprit que cette délibération a pour but de permettre au Département de signer sept conventions avec l'Université, autour de thématiques qui nous intéressent et qui sont prises en compte par l'Université comme l'intelligence artificielle, la formation, la recherche et l'innovation, le territoire intelligent et numérisé, le tourisme, la santé mais aussi les ressources en eau – il est important que l'Université soit présente dans l'observatoire que vous avez évoqué précédemment –, la préservation du milieu marin, la diffusion de la culture scientifique. Je suis particulièrement intéressé à essayer de compenser cet aplatissement de la pensée scientifique dans les écoles et les collèges avec un retour de la pensée magique, dont certains avatars sont aussi le complotisme d'ailleurs. Cette action pour la culture scientifique a le mérite pour nous

de contribuer au redressement de ce qui a fait le prestige de la France qui était perçue comme une nation d'ingénieurs.

Le dernier volet est le cinéma, où nous allons rétablir la charte que nous avons signée avec l'UNESCO en 2016, et qui nous permet de pouvoir incarner une réflexion sur l'imaginaire et le cinéma.

Je vous propose donc mes chers collègues d'approuver la signature de sept conventions avec les différentes institutions universitaires, ainsi que celle de la convention-cadre dont je viens de vous citer les principaux items.

M. le Président. - Je vous remercie.

Mme MIGLIORE.

Mme MIGLIORE. - Nous allons voter ce rapport mais je souhaitais profiter de sa présentation pour revenir un instant sur les propos que vous avez eus dans votre discours introductif sur le contrat d'avenir Etat – Région, afin de lever une petite ambiguïté ou incompréhension.

Il me semble que vous avez dit que l'enveloppe initiale de ce contrat de 50 M€ avait été ramenée comme peau de chagrin à 17 M€. Or il me semble que les services départementaux et régionaux travaillent pour amener de montant de 17 M€ à 32 M€ et le fixer ainsi au montant définitif arrêté par l'Etat. Je voulais juste que vous me confirmiez que ces échanges avaient bien lieu entre la Région et le Département.

M. le Président. - Les échanges sont malheureusement terminés. Nous allons vérifier les chiffres.

Me ASSO. - En tous cas, cela nous honore de soutenir l'Université alors que manifestement, nous n'avons pas réussi à nous libérer totalement de l'histoire marseillaise et niçoise.

M. le Président. - Tout à fait. Cela prouve également que le Département ne fait pas d'ostracisme.

Le rapport n°13, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

14. CULTURE – DISPOSITIONS DIVERSES

M. VEROLA. - Avant de présenter ce rapport sur la culture, je voudrais dresser un petit bilan de l'été culturel.

Cet été culturel a été un plein succès. Vous aviez souhaité l'année dernière que les Estivales soient maintenues. Elles l'ont été, dans des conditions difficiles mais elles ont eu lieu. Cette année, ce fut un véritable renouveau, dans le public comme dans les artistes qui sont venus, avec 450 manifestations estivales dans tout le département, Port Lympia, Jazz à Lympia, le Festival des mots, etc. Ces actions ont rencontré un plein succès et je remercie les services de la culture et de l'événementiel qui ont vraiment bien travaillé pour monter de façon équitable tous ces événements qui ont été très appréciés par les différentes communes. Avec nos 25 M€

pour le budget de la culture, notre collectivité est le premier acteur culturel du département. Nous soutenons pleinement la culture, et dans toutes les communes. Nous le verrons en commission permanente. Ne serait-ce que pour la Ville de Nice, en matière de théâtre, notre Département subventionne plus les associations culturelles de théâtre que la Ville de Nice elle-même. Je rappelle par ailleurs que « C'est pas classique » se tiendra au Palais Acropolis cette année, du 9 au 11 décembre. Ce sera a priori la dernière édition au Palais Acropolis. Mais comme on dit dans Midnight Express, « *l'essentiel est de ne pas désespérer* », sait-on jamais.

J'en viens au rapport de la culture qui concerne des dons, des conventions et des soutiens. C'est un rapport assez classique.

Concernant le musée des Arts asiatiques, nous venons d'inaugurer le parvis et l'exposition Hokusai qui est absolument magnifique. 2 000 personnes étaient rassemblée mais je n'ai pas vu beaucoup d'échos dans la presse locale. Grâce au conservateur, qui est particulièrement remarquable et qui travaille avec les équipes de Guimet, nous avons une convention avec ce musée, ce qui nous permet d'avoir des prêts. Cette délibération en est le reflet.

Ce rapport comprend aussi le développement et la réutilisation des informations publiques des Archives, les conventions avec le ministère de la Culture, et enfin l'octroi d'une subvention pour le domaine Charlot à Beausoleil pour 1,8 M€ à la Ville de Beausoleil.

M. le Président. - Je vous remercie pour la présentation de ce rapport et je vous remercie pour votre implication, dans la continuité de vos prédécesseurs, notamment le Dr Alain FRERE et Anne-Marie DUMONT. Les Estivales ont notamment un succès ininterrompu depuis plus de 30 ans, avec une accélération et une aide pour la culture. Nous pouvons être fiers que le Conseil départemental, dans le droit fil du Conseil général, soutienne ces actions. Cette année, nous votons un plus pour l'ensemble des associations, compte tenu du contexte, avec + 15 %.

Mme FERRAND.

Mme FERRAND. - Je tenais à vous remercier, M. le Président ainsi que le Président de la commission des Finances Eric CIOTTI, pour cette subvention d'un montant très important pour la Commune de Beausoleil et le projet de réhabilitation du domaine Charlot.

C'est un projet innovant et inédit. Lorsqu'il verra le jour, il aura pour but de regrouper tout ce qui relève de la sphère sociale mais aussi de la sphère culturelle, avec notamment un musée numérique, une médiathèque, une bibliothèque, une ludothèque, etc. C'est un projet très important avec un montant de subvention tout aussi important de la part de notre collectivité. Je tiens également à remercier les services et Delphine GAYRARD qui a travaillé sur le soutien de ce dossier.

M. le Président. - Je vous remercie pour ces remerciements à ce projet qui fait partie intégrante de notre action culturelle.

Le rapport n°14, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

15. AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Me BECK. - Ce rapport propose d'approuver l'annulation de créances éteintes qui concernent des personnes dont la situation financière est très dégradée et qui ont bénéficié d'un jugement de rétablissement personnel qui efface leurs dettes. Mme le Payeur départemental a constaté cette irrécouvrabilité et nous a demandé d'annuler ces créances pour un montant de 7 756 €.

Nous avons ensuite des remises gracieuses proposées par la Direction départementale des territoires et de la mer. Cela concerne la taxe d'aménagement exigée à l'encontre de personnes ayant commis quelques légèretés avec le droit d'urbanisme et qui s'étaient vu demander certaines amendes. Entretemps, elles ont régularisé leur situation, et la DDTM propose donc d'annuler les amendes qui avaient été mises à leur charge.

Le rapport présente également des régularisations de suramortissements, pour un montant de 443 718,46 € pour le compte 28041722, et de 6 160 € pour le compte 2804132. Le total de ces débits viendra au crédit du compte 1068 pour le même montant cumulé.

Le point suivant concerne une facturation du budget annexe du cinéma Jean-Paul Belmondo qui pratique des tarifs spécifiques à un montant bien inférieur à celui du marché, ce qui induit pour ce cinéma une perte qu'il convient de compenser.

Enfin, il s'agit d'effectuer des ajustements des prévisions budgétaires 2022 entre chapitres qui ne modifient en rien l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement et qui n'ont pas d'impact sur l'équilibre général du budget principal.

Nous avons enfin une note au rapporteur qui ajoute un virement supplémentaire en fonctionnement entre les chapitres Services généraux, et Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et loisirs pour un abondement de 1,15 M€, déduit du chapitre Services généraux pour la même somme.

Le rapport n°15, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

16. TRANSFERT DE COMPETENCES ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR – CONVENTION

M. CARRETERO.- Le départ des Communes de Drap et Châteauneuf-Villevieille de la Communauté de communes du Pays des Paillons et leur intégration à la Métropole Nice Côte d'Azur entraîne un transfert des compétences exercées sur ces territoires par le Département vers la Métropole : la voirie, avec l'entretien et la maintenance de plus de 9 kms de routes ; le social, avec l'attribution des aides au titre du fonds de solidarité pour le logement et du fonds d'aide aux jeunes en difficulté, ainsi que les actions de prévention spécialisée.

Pendant la période transitoire, jusqu'au 31 octobre, le Département continue d'assurer la gestion de ces domaines pour le compte de la Métropole. Les dépenses prises en charge par le Département, au titre de cette délégation, feront l'objet d'un reversement de la Métropole au plus tard le 30 novembre 2022.

Afin de fixer les montants financiers à prendre en compte, et en application du code général des collectivités territoriales, une commission locale d'évaluation des ressources et des charges transférées a été constituée avec des représentants du Département et de la Métropole. A la suite des travaux préalables effectués par les services, la commission a constaté l'accord entre les

participants sur l'évaluation des charges transférées. L'impact financier annuel est joint à cette délibération : compétences sociales : 93 924 € ; compétence voirie : 341 328 € ; soit un total annuel de 435 252 €.

Je vous remercie d'approuver la convention de transfert de compétences et d'autoriser le président à la signer, de prélever les crédits nécessaires et de donner délégation à la commission permanente pour son suivi.

Le rapport n°16, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

17. RESSOURCES HUMAINES – MESURES DIVERSES

Me BECK.- Ce rapport présente des mesures relatives aux ressources humaines : l'adaptation des emplois de la collectivité, avec des créations de postes là où cela est nécessaire et des suppressions là où ils n'ont plus d'utilité ; les modalités détaillées d'organisation du vote électronique par internet des élections professionnelles 2022 ; l'instauration d'un forfait mobilités durables au bénéfice des agents départementaux afin d'encourager les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle sur les trajets domicile – travail, selon des modalités précisées en conclusion du rapport, c'est-à-dire une application du dispositif au titre des déplacements réalisés par l'agent entre sa résidence habituelle et son lieu de travail, soit avec son propre vélo, y compris à assistance électrique, soit en tant que conducteur ou passager de covoiturage, le forfait s'appliquant au titre des déplacements réalisés sur 2023 ; la revalorisation du montant de l'indemnité de sujétions horaires ; la revalorisation des tarifs des expertises médicales réalisées par les médecins agréés pour le suivi des agents départementaux ; l'abrogation des dispositions de la délibération du 17 décembre 2021 autorisant le président du Conseil départemental à signer la convention de contrôle allégé de dépenses de paye en partenariat avec la paierie départementale, et la signature d'une nouvelle convention ; l'adoption d'un dispositif particulier d'aménagement du temps de travail concernant les huissiers du Cabinet ; la signature d'un avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un agent départemental auprès du syndicat mixte du Conservatoire départemental de musique des Alpes-Maritimes ; la signature d'un avenant n°1 à la convention du 11 avril 2022 de mise à disposition d'agents départementaux auprès de la Maison départementale des personnes handicapées des Alpes-Maritimes ; la signature d'un avenant n°1 à la convention de subventionnement du 2 mars 2021 entre l'Agence nationale de la cohésion des territoires, l'Etat et le Département ; la signature d'un avenant à la convention en date du 1^{er} décembre 2018 d'utilisation du restaurant de l'INRAE pour les personnels départementaux des sites de Sophia Antipolis.

M. le Président. - Je vous remercie.

M. SEGURA.

M. SEGURA. - Nous allons bien évidemment voter cette délibération mais nous voudrions avoir plus d'informations sur la création de postes, notamment sur la création de quatre nouveaux postes pour les besoins du Cabinet du président. En termes de communication, le 17 décembre 2021, nous avons déjà voté trois conseillers techniques ainsi que six en

communication et deux au protocole le 23 mai 2022. Pourriez-vous nous préciser un peu les futures orientations de ces nouveaux postes ?

M. le Président. - Ce sont des contractuels qui arrivent en fin de ligne et qui sont au bout du dispositif.

Le rapport n°17, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. le Président. - Pour répondre à la question précédente de Mme MIGLIORE, j'ai maladroitement cité les chiffres de mémoire. Le chiffre de départ était de 48 M€, et non de 50 M€. A l'arrivée, nous sommes à 18 M€ et non à 17 M€. Dans la négociation qui n'a pas abouti, et pour laquelle les discussions sont suspendues, il y a 10 M€ que nous propose la Région, sur lesquels bien évidemment nous donnerons une réponse favorable. Les chiffres sont donc recalés à quelques unités près mais nous sommes sur les grandes longueurs.

M. CIOTTI. - Certains ont souhaité ouvrir ce débat et je pense qu'il faut aller au bout. Vous venez de rappeler les chiffres. Je note qu'il y a eu trois périodes dans la négociation de ce contrat d'avenir. Ces périodes se situent dans un calendrier électoral. Il y a eu une négociation qui précède les élections régionales et des conclusions ainsi que des étapes qui suivent ces élections régionales. Ce que nous constatons, c'est un effondrement des chiffres et des montants accordés au Département des Alpes-Maritimes avec, dans ces montants, une suppression quasi-totale pour des territoires des Alpes-Maritimes. J'y vois le lien très clair avec l'interview dans la presse du président de la Région qui, dans la presse mais aussi à la tribune de l'exécutif régional à Marseille, ce qui est d'ailleurs extrêmement étonnant et même je pense contraire aux lois de la République et en tous cas à tous les principes éthiques, soulignait qu'il n'était pas question pour lui de soutenir des territoires ou des élus qui ne l'avaient pas soutenu et dont le score, de mémoire, était très différent entre les élections départementales et les élections régionales.

Ce que je veux dire aujourd'hui, c'est que, naturellement, nous ne céderons pas à ces menaces. Il est totalement illégitime qu'après les élections régionales, le montant octroyé au Département des Alpes-Maritimes ait été diminué de 20 M€. J'y vois une sanction pour des élus qui n'auraient pas été suffisamment souples, malléables, dociles ou serviles, selon les adjectifs que vous voudrez. Je veux dénoncer avec force cette situation. Nous avons raison de ne pas souscrire à une telle attitude qui est contraire à tous les principes républicains. Le maire de Cannes l'a dit, d'autres élus l'ont dit. Ce n'est malheureusement pas le monopole des Alpes-Maritimes, d'autres territoires sont lourdement sanctionnés, comme la Ville de Saint-Raphaël où je me trouvais hier soir et où la maire m'a fait part de la suppression de dizaine de millions d'euros de subventions. Je veux donc dénoncer avec force la manière dont certains jouent avec l'argent public en fonction de considérations, de pressions, de menaces, d'indexations sur des résultats électoraux. Ce n'est pas notre conception de la République, ce n'est pas notre conception de l'éthique, ce n'est tout simplement pas notre conception de la morale, et je veux le dire avec force.

M. le Président. - Merci. M. le Président de la commission des Finances.

M. SEGURA. Nous n'allons pas entamer le débat...

M. SEGURA. - Vous l'avez entamé. Ma collègue demandait simplement des chiffres. M. CIOTTI, vous le dites avec fermeté, et je le dis aussi avec fermeté, je dénonce aussi vos propos puisque la personne que vous mettez en accusation, le Président MUSELIER, n'est pas là, et aucun de notre groupe n'est conseiller régional. Faire des accusations, si ça ce n'est pas de la politique politicienne, de mettre en avant les propos que vous tenez, je les dénonce. La Région a toujours été aux côtés du Département et des collectivités. Vous êtes une personnalité politique et dans le contexte actuel, vous faites de la politique mais de la mauvaise politique, en attaquant ainsi quelqu'un. Je reprendrai les propos du président de la Métropole hier, en séance, lorsque vous avez été attaqué par un groupe. Le président a dit qu'on n'attaque pas les gens qui ne sont pas là et a demandé le retrait des propos. Je vous demande également de retirer vos propos sur M. MUSELIER qui n'est pas en séance, et d'adopter la même attitude que Christian ESTROSI hier.

M. le Président. - Je ne veux pas rentrer dans ce débat. Nous avons tous à un moment donné des dossiers qui ne sont pas passés à la Région. J'en ai quelques-uns. Je le réserverai au moment venu, dans le bon temps venu. Nous sommes venus sur le contrat d'avenir puisqu'il fallait que je vous tienne informés de la raison pour laquelle nous ne signons pas ce contrat. Je vous ai informés, les chiffres sont précisés. Le président de la commission des Finances vient de dire qu'il nous manque 20 M€ par rapport au montant de départ. Nous allons arrêter là sur ce débat. Je pense qu'il y aura d'autres occasions pour dire ce que fait la Région ou ce qu'elle ne fait pas. Le débat sur le contrat d'avenir viendra à un moment donné mais nous ne le signons pas aujourd'hui.

18. REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER DEPARTEMENTAL – INDEMNITES DE FONCTION

Me BECK. - C'est un rapport important pour David CLARES, et également pour notre commission permanente, puisqu'il prend la place de Philippe PRADAL qui a démissionné pour les raisons que vous avez indiquées. Il bénéficiera de l'indemnité que perçoivent les conseillers départementaux et qui est fixée par la loi. Suite à une délibération du 1^{er} juillet 2021 du Conseil départemental, tous les membres du Conseil départemental sont membres de la commission permanente, ils perçoivent une indemnité de 71,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le rapport n°18, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

19. INFORMATION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITES DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – ANNEE 2021

Me BECK. - Il s'agit de la communication du rapport d'activités des services départementaux. Je ne ferai pas l'injure à mes collègues de m'attarder sur ce rapport qu'ils ont, non seulement lu, mais auquel ils ont largement participé avec les agents du Département sur différentes

activités sur le terrain. Il n'est pas complètement exhaustif tant l'activité a été intense, et je pense M. le Président que vous pouvez donner acte du fait qu'il ait été présenté.

L'assemblée prend acte de la présentation du rapport d'activités des services départementaux pour l'année 2021.

M. le Président. - Je vous remercie.

Nous arrivons à la fin d l'ordre du jour de la plénière.

J'ai reçu un vœu déposé par le groupe Notre département d'abord. Je pense que ce vœu n'est pas recevable puisque notre article 43 prévoit que, lorsqu'il s'agit d'un vœu qui concerne les compétences de notre collectivité, il n'y a pas lieu de faire un vœu. Cela doit rentrer dans l'ordre du jour et dans la police que le président a sur l'organisation de l'ordre du jour de la séance. C'est le premier point qui me permet de vous dire que je ne présente pas ce vœu à vos suffrages.

De plus, ce vœu concerne le SDIS. C'est un sujet qui, non seulement concerne notre collectivité au premier chef dans ses compétences puisque nous le finançons que nous en sommes même les derniers financeurs lorsque les communes se sont exprimées, et dont je pense que nous ne pouvons pas débattre alors que nous sommes en plein débat d'orientations budgétaires avec le SDIS et qu'il y a sur ce sujet un débat qui aura lieu le 18 octobre. Nous sommes donc dans une organisation qui va faire que les communes vont se positionner. Le respect de la voix des communes doit nous laisser débattre de ce dossier d'abord au sein du SDIS.

Enfin, troisième argument qui milite en faveur d'un retrait de ce dossier, les éléments exposés dans ce vœu méritent une réponse de la part de notre directeur du SDIS, M. René DIES, qui est actuellement en congés. Je ne suis donc pas en mesure de vous éclairer suffisamment, et en plus la raison de l'article 43, qui fait que nous ne mettons pas des vœux qui concernent nos compétences, fait que je le retire. Nous en débattons lors de notre séance du mois de novembre et M. CLARES interviendra sur ce sujet au mois de novembre.

M. SEGURA. - Nous prenons acte du fait que ce vœu ne passera pas en séance. Vous le justifiez, je peux le comprendre, par des éléments factuels par rapport à l'absence des responsables pour suffisamment étayer vos réponses, même si vous avez des cadres en-dessous. Ceci étant, ce vœu concernait des effectifs opérationnels insuffisants et des personnels sous pression au sein du SDIS, ce face à quoi nous avons des propositions. Je tiens à le dire.

M. le Président. - Vous allez m'obliger à répondre avec des arguments mais je ne veux pas que nous rentrions dans ce débat. Vous l'avez dit, vous l'avez écrit, il y a un article dans *Nice Matin* avec toutes vos explications. J'en ai d'autres à vous donner, personne ne restera sur le carreau et tout est bouclé. Mais les arguments que vous avancez sont incomplets. Je ne peux pas inscrire ce dossier à l'ordre du jour, je n'ai pas les éléments pour éclairer suffisamment les conseillers, et je vous demande s'il-vous-plaît de ne pas aborder le fond du sujet.

M. SEGURA. - Très bien. Nous en prenons acte.

M. le Président. - M. CLARES.

M. CLARES. - Je vous remercie M. le Président pour vos propos introductifs à mon égard. C'est avec un très grand honneur que j'intègre cette assemblée et je ferai le maximum pour remplacer dignement le député M. PRADAL, que je salue pour sa confiance, aux côtés de Caroline MIGLIORE ma binôme et au sein du groupe Notre département d'abord, pour le bien des Maralpins, pour le service public et l'intérêt général.

Sans débattre du vœu, c'était simplement un constat de ce qui se passe aujourd'hui, vu avec l'expérience que j'ai au sein du SDIS depuis 30 ans, et sachant que c'est une compétence du Conseil départemental.

M. Le Président. - Je vous remercie, je vous souhaite la bienvenue et je suis sûr que vous serez digne de votre prédécesseur. J'en suis convaincu.

Mes chers collègues, la séance est levée.

La séance est levée à 12 heures 28.